

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP006
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Limousin 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Région Limousin est devenue autorité de gestion au 1er janvier 2014 du PO FEDER-FSE Limousin pour la période 2014-2020.

Le programme opérationnel (PO) Limousin FEDER-FSE a été adopté par la Commission européenne le 12 décembre 2014 et est doté d'une enveloppe de 144,6 M€ (FEDER et FSE).

Le PO présente une architecture en six axes prioritaires. Deux autres axes sont dédiés à l'assistance technique.

- Axe 1 : Economie innovante
- Axe 2 : Transition vers une économie décarbonée
- Axe 3 : Aménagements et usages numériques
- Axe 4 : Compétences et savoir-faire
- Axe 5 : Patrimoine environnemental
- Axe 6 : Cohésion territoriale
- Axes 7 et 8 : Assistance technique FEDER et FSE

1. Contexte de réforme territoriale française

L'année 2016 a été principalement marquée par le contexte de la **réforme territoriale** française et de la **fusion des régions** métropolitaines.

Au 1er janvier 2016, la région Limousin a été fusionnée avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes (loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015). Ces trois anciennes régions sont regroupées dorénavant au sein d'une seule et unique collectivité territoriale : la « Région Nouvelle-Aquitaine » qui exerce désormais la responsabilité de l'autorité de gestion de 3 PO FEDER-FSE : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes représentant un montant de 2,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Tout au long de cette année, la réorganisation des services, l'adoption du nouveau nom, la réflexion sur les nouvelles politiques régionales ainsi que le vote du budget primitif ont constitué les chantiers majeurs de la nouvelle région.

Pour ce qui est de la nouvelle Direction générale, celle-ci est articulée autour de :

- 4 pôles opérationnels : pôle Développement économique et environnemental ; pôle Education et Citoyenneté ; pôle Formation et Emploi et pôle Transports, infrastructures et cadre de vie.
- 4 pôles transversaux afin d'harmoniser les politiques publiques et mettre en œuvre la stratégie européenne : pôle Europe et International ; pôle DATAR ; 2 secrétariats généraux qui coordonnent les directions et services situés sur chacun des sites de Poitiers et Limoges.
- 2 pôles supports : Ressources et Secrétariat général des Assemblées et du service juridique.

Le processus d'organisation s'est poursuivi par la structuration des directions et services au sein de chaque pôle (comité technique des 12 et 13 décembre 2016) et a eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens au niveau de l'ex région Limousin. L'autorité de gestion est désormais organisée de la manière suivante :

- Pilotage de la mise en œuvre du PO au sein du Pôle Europe et International : une Direction Fonds Européens (3 services Pilotage des Programmes Régionaux Européens sur chacun des trois sites assurant le pilotage des 3 PO et plus largement l'organisation des fonds européens de la Région).
- Services instructeurs au sein des Pôles de la Région : Sous-Direction FEDER et Directions du Pôle Développement économique et Emploi (ESR, Performance industrielle, Délégation numériques, Energie, Environnement), Direction FSE du Pôle Formation et Emploi, Direction de la Culture du Pôle Education et Citoyenneté ainsi que le Pôle TIMCV et le Pôle DATAR.

Les agents en charge de l'instruction sont placés dans les directions des Pôles concernés, en fonction de la thématique traitée.

La Région a dû également adapter ses procédures de programmation en tenant compte de sa dimension géographique et de ses différentes évolutions politiques et administratives qui impactent aussi ses partenaires.

- Une **consultation dématérialisée des partenaires** en vue de la sélection des opérations selon un rythme bimestriel pour les dossiers FEDER et FSE (rythme mensuel pour les dossiers FEADER). L'Assemblée Plénière a donné délégation au Président pour la sélection et l'engagement de l'ensemble des dossiers (arrêté d'attribution des fonds européens).
- Des « **comités d'animation inter-fonds** » institués sur chaque ancien territoire afin de maintenir la coordination et l'animation avec le partenariat. Ces comités,

organisés tous les 3 mois, visent notamment à favoriser les échanges sur la mise en œuvre et le rapprochement des programmes européens et l'état d'avancement de la programmation. En 2016, 2 comités d'animation ont été organisés sur le territoire limousin (7 avril et 11 octobre 2016)

- Un **comité de suivi unique** à l'échelle de la nouvelle Région institué pour l'ensemble des six PO et PDR de la Nouvelle-Aquitaine. Organisé annuellement, il s'est déroulé le 13 mai 2016 et a été précédé de réunions techniques et visites de terrains sur chacun des trois sites.

2. Etat d'avancement global du programme au 31 décembre 2016 :

Les **préfinancements initiaux** ont été comptabilisés à hauteur de 1 180 254,27 € pour le FEDER et de 179 643,73 € pour le FSE.

Les **préfinancements annuels** ont été comptabilisés à hauteur de 1 416 304, 54 € (Investissement) et 944 204,00 € (Fonctionnement) pour le FEDER et 359 287, 46 (Fonctionnement) pour le FSE.

Le bilan du programme opérationnel FEDER-FSE est caractérisé au 31 décembre 2016 par une **programmation de 32 133 015 € pour 177 opérations** ; soit un taux programmé de 22,21 % de la maquette FEDER-FSE : L'axe 1 est programmé à hauteur de 12,1M€; l'axe 2 est programmé à hauteur de 2,7 M€ ; l'axe 3 est programmé à hauteur de 1,8 M€; l'axe 4 est programmé à hauteur de 9,4 M€, l'axe 5 est programmé à hauteur de 3,5 M€, l'axe 6 est programmé à hauteur de 1,4 M€. Un état des lieux de l'avancement de la programmation est renseigné au point 11.

Concernant les **paiements** adressés aux bénéficiaires, 805 043 € ont été payés au titre de l'année 2016 :

- 273 381 € ont été payés en Fonctionnement : les opérations concernées portent principalement sur les axes 1 et 2 . Pour le fonctionnement, 98 516 € (36,04 %) représentent des avances ; 174 864 € (63,96 %) représentent des soldes « directes » sur opérations (4 opérations soldées).
- 531 661 € ont été payés en Investissement : les opérations concernées portent sur les axes 1, 2 et 3. Pour l'investissement, 42 965 € (8,08 %) représentent des avances ; 206 664 € (38,87 %) représentent des acomptes ; 282 032€ représentent des soldes « directes » (2 opérations soldées).

Investissements Territoriaux Intégrés : Le programme consacre près de 32 M€ de l'enveloppe FEDER (22%) aux Investissements Territoriaux Intégrés : 16 M€ de FEDER pour les ITI urbains et 15 ,9 M€ pour les ITI non urbains. Au titre de l'année 2016, 5,3M€ de FEDER ont été mobilisés dans le cadre des ITI pour un coût total de 17,9 M€.

Instruments financiers : En 2016, les outils d'ingénierie financière n'ont pas encore été activés ; la région souhaitant sécuriser la mobilisation des fonds européens au regard des outils financiers à mettre en œuvre. Ces instruments concerneront l'axe 1 avec des outils tels que le capital-investissement, la garantie et le prêt d'honneur. Un état des lieux sur les instruments financiers est renseigné au point 4.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Vers une économie innovante	<p>L'axe 1 répond à une finalité de développement économique régional et contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens : renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation (OT1) et renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (OT 3).</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 51,36 M€ pour un coût total de 160 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 32,10%.</p> <p>4 priorités d'investissement FEDER sont mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- la Pi 1(a) Développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétences, (...) : 17,46 M€.- la Pi 1(b) Promotion des investissements de R&I et le développement de liens et de synergies entre entreprises, centres de recherche et développement (R&D) et l'enseignement supérieur : 18,6 M€.- la Pi 3(a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique de nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (...) : 4,6 M€.- la Pi 3(d) Soutenir la capacité des PME à s'engager dans la croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation : 10,7 M€.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>En 2016, 76 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 12,1 M€ et un coût total de 74 M€. Le taux moyen d'intervention FEDER de 16,42 %.</p> <p>Les projets concernent les investissements dans les infrastructures et équipements de R&I, le soutien aux projets collaboratifs de R&D&I, les actions d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises ainsi que les outils d'accompagnement au développement des entreprises.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 1 est programmé à hauteur de 23,67 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
2	Transition vers une économie décarbonnée	<p>L'axe 2 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 22,4 M€ pour un coût total de 64 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 35 %.</p> <p>4 priorités d'investissement FEDER sont mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 4(a) Promotion de la production et de la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables (3,8 M€). - la Pi 4(b) Promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises (3,1 M€). - la Pi 4(c) Promotion de l'efficacité énergétique, de la gestion intelligente de l'énergie, de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>du logement (11,7 M€).</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 4(e) Promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous types de territoires, en particulier dans les zones urbaines, y compris la promotion de la mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation et d'atténuation pertinentes (3,8 M€). <p>En 2016, 38 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 2 793 753 € et un coût total de 8 682 578 €. Le taux moyen d'intervention FEDER de 32,18 %.</p> <p>Les projets concernent notamment les projets de productions d'énergie renouvelables, les actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique ainsi que les programmes de réhabilitation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 2 est programmé à hauteur de 12,47% de la maquette FEDER-FSE.</p>
3	Aménagement et usages numériques	<p>L'axe 3 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 24,7 M€ pour un coût total de 45,3 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 54,53 %.</p> <p>3 priorités d'investissement FEDER sont mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 2(a) Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse et soutien

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>des technologies et des réseaux émergents de l'économie numérique (16,7 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 2(b) Développement de produits et services TIC, commerce en ligne et demande TIC (1,5 M€) - la Pi 2(c) Renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (6,5 M€). <p>En 2016, 12 opérations ont été programmées pour un montant de 1 890 940 € et un coût total est de 3 702 019 €. Le taux moyen d'intervention FEDER est de 51,08 %.</p> <p>Les projets concernent notamment les projets de services et applications du numérique pour le développement des usages tels que l'e-formation, l'e-santé, l'e-culture ou encore l'e-inclusion.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 3 est programmé à hauteur de 7,66 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
4	Compétences et savoir-faire	<p>L'axe 4 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FSE de 18,4M€ pour un coût total de 30,73 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Une seule priorité d'investissement FSE est mobilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi(c) iii : un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail (18,4M€). <p>Pour l'année 2016, le montant FSE programmé est de 9 422 519 € pour un coût total de 20 939 292 €. Le taux moyen d'intervention FSE est de 45 %.</p> <p>Les projets ont concerné 16 lots sur 33 du marché 2015 de formation professionnelle de la Région - site de Limoges. Ces 16 lots ont été retenus pour être cofinancés par le Fonds social européen compte tenu de leur fort effet levier sur l'emploi local adapté au tissu des entreprises du Limousin. Sont concernés des secteurs tels que le bâtiments, la logistique, l'artisanat, l'hygiène et sécurité, le secteur primaire.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 4 est programmé à hauteur de 51,09 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
5	Patrimoine environnemental	<p>L'axe 5 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 10,1M€ pour un coût total de 25,25 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 40 %.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>2 priorités d'investissement sont mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 6(c) : Maintenir, protéger, promouvoir et développer le patrimoine naturel et culturel (6,4 M€) - la Pi 6(d) : Protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes (3,7M€). <p>En 2016, 21 opérations ont été programmées à hauteur de 3 597 880 € pour un coût total de 11 887 392 €.</p> <p>Le taux moyen d'intervention FEDER est de 30,27 %.</p> <p>Les projets concernent notamment la restauration et la préservation des zones naturelles remarquables sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux ou dans le cadre d'un classement en réserve naturelle.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 5 est programmé à hauteur de 35,62 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
6	Cohésion territoriale	<p>L'axe 6 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 12,6 M€ pour un coût total de 50,4 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 25 %.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Une seule priorité d'investissement est mobilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Pi 9 (b) Aide à la revitalisation physique et économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés (12,6 M€). <p>Suite à la signature et à la mise en œuvre des contrats de territoires avec les 16 organismes intermédiaires (Agglomérations, PNR et Pays) – signature des contrats le 22 mai 2015 et de la mise en place en 2016 des Comités de concertations qui effectuent les pré-sélections de dossiers mobilisant l'axe 6, 10 opérations ont été programmées à hauteur de 1 398 068 € pour un coût total de 9 716 772 €. Le taux moyen d'intervention FEDER est de 14,39 %.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 6 est programmé à hauteur de 11,10 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
7	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 7 est doté d'une enveloppe FEDER de 4 394 563 € pour un coût total de 7,3 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Cet axe permet de soutenir les moyens de fonctionnement humain et matériel du programme opérationnel jusqu'à la fin de la période d'éligibilité, soit le 31 décembre 2023. Aucune priorité d'investissement n'est mobilisée sur cet axe.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'axe 7 est programmé à hauteur de 19,84 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
8	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 8 est doté d'une enveloppe FSE de 668 886 € pour un coût total de 1,1 M€ ; soit un taux moyen</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Cet axe permet de soutenir les moyens de fonctionnement humain et matériel du programme opérationnel jusqu'à la fin de la période d'éligibilité, soit le 31 décembre 2023. Aucune priorité d'investissement n'est mobilisée sur cet axe.</p> <p>Aucune programmation n'a été faite en 2016. L'axe 8 a mobilisé en 2017 des crédits FSE (391 382 €) pour prendre en charge les frais de personnels liés à la gestion du programme opérationnel.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	84,00			0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	84,00			0,00			2 chercheurs en cours de recrutement
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	654,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	654,00			0,00			L'IC 25 est le seul indicateur de réalisation du PO qui est produit par la

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											source (Université) et qui ne dépend pas des opérations programmées. C'est un indicateur de comparaison. Il a été ajouté à la demande de la Commission afin de pouvoir analyser l'IC 24 (nombre de nouveaux chercheurs) au regard du total des chercheurs (IC 25). Il se comporte comme un indicateur de contexte bien que la Commission ait souhaité qu'il apparaisse en indicateur de réalisation. Il ne sera jamais associé ni à une opération retenue ni à une opération totalement réalisée.
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	4 140,00			0,00			
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	4 140,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	23,00	15,00	6,00	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	670,00			681,00		
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00			0,00		
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	10 293,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.1 - Accroître la performance et l'attractivité des centres de compténces du Limousin dans ses domaines de spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
1	evolution du personnel de recherche relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3	Equivalent temps pein	En transition	1 585,00	2013	1 592,00			<p>Modification de la valeur de référence à 1 071 et de la valeur cible 2023 à 1 076. En effet la source a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données.</p> <p>La valeur 2016 non publiée.</p> <p>La légère baisse constatée en 2015 de cet indicateur s'explique par les recrutements de contractuels sur les contrats de recherche qui évoluent d'une année sur l'autre en fonction des besoins des projets</p>
2	Nombre de publications scientifiques	publication	En transition	529,00	2013	550,00			<p>Modification de l'intitulé de l'indicateur : Nombre de publications scientifiques relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3</p> <p>La valeur 2016 n'est pas publiée</p>

3	Nombre de brevets	Brevets	En transition	38,00	2013	44,00	50,00		Modification de l'intitulé de l'indicateur : Nombre de brevets relevant du secteur public en limousin dans les domaines de la S3
4	Nombre de thèses soutenues	thèses	En transition	123,00	2013	127,00	100,00		<p>Modification de l'intitulé de l'indicateur : Nombre de thèses soutenues relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3.</p> <p>Modification de la valeur de référence : 87 au lieu de 123 et modification de la valeur cible 2023 à 90. En effet la source a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	evolution du personnel de recherche relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3	1 044,00		1 056,00	
2	Nombre de publications scientifiques	600,00		562,00	
3	Nombre de brevets	56,00		45,00	
4	Nombre de thèses soutenues	98,00		87,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	197,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	197,00			56,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	20,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	20,00			26,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de	EUR	En transition	19 600 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		l'innovation ou de la recherche et du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	19 600 000,00			3 228 081,82			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	13,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	13,00			26,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	110,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	11,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	606 735,87			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	10,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
5	Taux de mobilisation du Crédit Impôt recherche déclaré à l'échelle du territoire	pourcentage	En transition	0,46	2012	0,50			Valeur 2013 = 0.45% La valeur 2014 sera publiée en juin 2017. Pas de valeur publiée pour 2015. Pas de valeur publiée pour 2016.
6	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	millions d'euros	En transition	112,00	2012	102,00			Valeur 2013 = 109. La donnée 2014 est provisoire. Pas de valeur publiée pour 2015

									<p>Pas de valeur publiée pour 2016.</p> <p>Point spécifique IR 06 : L'évolution de la valeur de l'indicateur est relativement fluctuante dans le temps. Il a été décidé de prendre la moyenne des 3 dernières années, après l'année 2009 marquant le début de la crise. La cible 2023 est inférieure à la valeur 2012, dernière année connue, du fait de ces fluctuations, mais reste nettement supérieur à la moyenne des 5 dernières années (hormis 2012). Moyenne des trois dernières années : 102</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Taux de mobilisation du Crédit Impôt recherche déclaré à l'échelle du territoire				
6	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises			118,60	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.3 - Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	Projets	En transition	89,00	2013	100,00			<p>Modification de l'intitulé de l'indicateur : Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin. La source a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données et en conséquence :</p> <p>Modification de la valeur de référence à 4</p> <p>Modification de l'année de référence à 2012</p> <p>Modification de la valeur cible 2023 à 28.</p> <p>Pas de valeur disponible pour 2016</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	5,00		4,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	3 800,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	3 800,00			2,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 000,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 000,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	1 800,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	Entreprises	En transition	1 800,00			1,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		soutien non financier									
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 550,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 550,00			0,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	1 320 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	1 320 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.4 - Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
8	Taux de création d'entreprises	pourcentage	En transition	12,60	2013	14,00			<p>Pas de données publiées pour 2016.</p> <p>Le taux de création d'entreprises affiche un résultat en chute depuis 2013 sur le territoire Limousin.</p> <p>Il est observé une forte baisse également au plan national. Tous types d'entreprises confondus, les créations diminuent dans presque toutes les régions.</p> <p>Par ailleurs, les nouvelles mesures liées à la requalification du régime de l'auto entrepreneur en celui de micro entrepreneur pourraient avoir eu des effets négatifs sur la création d'entreprises. En effet, sur le territoire national, la chute observée résulte du net repli des immatriculations des micro-entrepreneurs.</p>

9	Taux de pérennité des entreprises à 3 ans	pourcentage	En transition	69,40	2009	73,00			<p>Valeur 2013 : 72 %.</p> <p>La valeur de l'indicateur (par étude INSEE) est transmise tous les 4 ans. Prochaine donnée disponible fin 2017.</p> <p>Modification du libellé de l'indicateur: Taux de pérennité des entreprises à 3 ans hors auto entrepreneurs</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises	10,10		11,90	
9	Taux de pérennité des entreprises à 3 ans				

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	110,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	110,00			5,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	35,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	35,00			5,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	75,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des	Entreprises	En transition	75,00			5,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		subventions									
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	20 500 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	20 500 000,00			7 001 178,10			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	7 333 334,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	7 333 334,00			5 435 686,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	174,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	5,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	32 175 289,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
10	Taux d'entreprises exportatrices	pourcentage	En transition	2,17	2009	2,80			Modification de l'année de référence : 2013 au lieu de 2009 Pas de données disponibles en 2016. Pas de données disponibles en 2015. La donnée ne serait plus disponible à l'échelle du territoire limousin.
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	taux	En transition	100,00	2009	174,00			L'évolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales est suivie par l'INSEE. La valeur temps 0 a été collectée en 2009. La prochaine valeur est attendue en 2018

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
----	------------	------------	------------------	------------	------------------

10	Taux d'entreprises exportatrices			2,25	
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales				

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	5,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	5,00			0,30			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	14 880,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	14 880,00			303,30			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	2.1 - Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	pourcentage	En transition	28,00	2009	55,00			Valeur 2013 : 59.90 % Pas de données publiées pour 2016.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	46,50		60,70	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	66,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	66,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2.2 - Améliorer la performance énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	GWhEP	En transition	7 852,00	2005	5 731,96			Valeur 2013 : 7 341 Pas de valeur disponible pour 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	7 278,00		7 095,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	880,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	880,00			189,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 707 900,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 707 900,00			1 373 996,39			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 900,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 900,00			943,79			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	42,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	13,82			0,00		

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	GWhEP	En transition	13 938,00	2005	11 289,78			Valeur 2013 : 15 586 Pas de donnée publiées pour 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	14 460,00		13 874,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	3,00			0,00			
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	3,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00			0,00		
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2.4 - Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
15	Evolution du nombre de voyageurs-kilomètre TER	voyageurs-km	En transition	99 431 312,00	2013	149 146 968,00	88 895 024,00		La chute importante de la valeur de l'indicateur en 2016 s'explique par la baisse du trafic sur l'axe Paris Orléans Limoges Toulouse (30 % des voyageurs du TER Limousin sont en correspondance avec ces trains). Par ailleurs, de nombreux trains ont été supprimés pour cause de grèves en 2016.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
15	Evolution du nombre de voyageurs-kilomètre TER	92 406 871,00		92 146 190,00	

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	26 690,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	26 690,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		accès à large bande d'au moins 30 Mbps						

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	pourcentage des prises activées	En transition	0,00	2013	5,00			'L'IR 16 restera à 0 sur l'année de référence jusqu'en 2017. Les premiers résultats sont attendus en 2018.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées				

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 500,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 500,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	pourcentage	En transition	0,00	2014	50,00			<p>Modification de la rédaction de la valeur cible 2023 en "50 % des entreprises soutenues".</p> <p>L'IR 17 restera à 0 sur l'année de référence jusqu'en 2021. Les premiers résultats sont attendus en 2022 via une étude en direction des entreprises soutenues.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)				

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	30,00			0,00			
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	30,00			5,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	0,00			0,00		
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	6,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	pourcentage	En transition	0,00	2014	25,00			Modification de la rédaction de la valeur cible en "25% de la population cible". L'IR 18 restera à 0 sur l'année de référence jusqu'en 2021. Les premiers résultats sont attendus en 2022 via une étude en direction de la population

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques				

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						1 342,00	1 149,00	193,00				896,00	172,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00%	%	%	1 342,00	1 149,00	193,00	0,65			896,00	172,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation														
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	253,00	21,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	253,00	21,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	7 201,00			2 518,00	2 091,00	427,00	0,35			1 763,00	1 467,00	296,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				728,00	605,00	123,00				490,00	415,00	75,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				489,00	417,00	72,00				336,00	288,00	48,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				142,00	134,00	8,00				112,00	105,00	7,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				141,00	134,00	7,00				111,00	105,00	6,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 800,00			977,00	831,00	146,00	0,54			672,00	574,00	98,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement	En transition				1 309,00	1 088,00	221,00				925,00	773,00	152,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	postsecondaire non supérieur (CITE 4)													
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				220,00	161,00	59,00				154,00	109,00	45,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition				406,00	337,00	69,00				339,00	285,00	54,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				191,00	148,00	43,00				167,00	130,00	37,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				91,00	60,00	31,00				76,00	52,00	24,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				121,00	101,00	20,00				103,00	88,00	15,00
CO16	participants handicapés	En transition				164,00	145,00	19,00				133,00	117,00	16,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				29,00	26,00	3,00				26,00	23,00	3,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				15,00	12,00	3,00				12,00	10,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				70,00	54,00	16,00				57,00	46,00	11,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					7 611,00						5 476,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	755,00	624,00	131,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	238,00	190,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	153,00	129,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	30,00	29,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	30,00	29,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	305,00	257,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	384,00	315,00	69,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	66,00	52,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition	67,00	52,00	15,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	24,00	18,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	15,00	8,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	18,00	13,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	31,00	28,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	13,00	8,00	5,00	0,00	0,00	0,00

CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		2 135,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	participants	4 465,00			0,00	1 088,00	221,00	0,00			0,00	773,00	152,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	0,00	315,00	69,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	10,00			0,00			
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	10,00			3,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	0,00			0,00		
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.1 - Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
19	Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin	personnes	En transition	703 104,00	2012	743 174,00			<p>Valeur 2013 : 697 719</p> <p>Pas de données disponibles en 2016</p> <p>La valeur 2014 est collectée sans le site de Pompadour. Suite à un changement d'opérateur de gestion du site, les données ne sont pas suffisamment fiables (périmètre différent).</p> <p>En 2015, il est observé une baisse de la fréquentation sur pratiquement tous les sites concernés, sauf les sites animaliers qui progressent. La fermeture du Club Med en 2014 adossé au site de Pompadour a eu des effets négatifs sur la fréquentation 2015 de ce site. Cette situation négative semble s'amplifier en 2016 (17809 personnes en 2016 - 20150 personnes en 2015).</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
19	Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin	699 173,00		767 173,00	

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			595,31			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	1 087,87			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien pour atteindre un meilleur état de conservation						

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000	pourcentage	En transition	0,21	2013	0,34	0,26		Les surfaces bénéficiant de mesures de gestion ou de conservation écologique continuent à augmenter. Cependant, il est observé un ralentissement de la progression en 2016 par rapport aux années précédentes. En 2016, en effet 1 113 m de linéaire ont été consacrés à la pose de clôtures pour fermer les troupeaux. S'ils représentent une dépense importante en financier, ils ne peuvent pas être traduits en valeur surfacique.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique	0,25		0,23	

	hors natura 2000				
--	------------------	--	--	--	--

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	7 383,00			0,00			
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	7 383,00			0,00			Modification de la rédaction de la valeur cible 2023 en "Plus de 50% de la valeur de référence"
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	73 065,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	73 065,00			81 525,54			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	17 692,00			0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou	Mètres carrés	En transition	17 692,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		rénovés dans les zones urbaines									

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00			0,00		
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00			0,00		
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	6.1 - Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	à déterminer	En transition	0,00		0,00			L'indicateur « qualité de vie » a été créé via l'étude de l'INSEE publié en 2016. Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'étude sont annexés au RAMO. Les prochains résultats sont attendus en 2022 par une nouvelle étude, selon les mêmes modalités et les mêmes périmètres

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"				

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			24,20	3,00	21,20	
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			24,20	3,00	21,20	
F	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			7,00			
S	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			7,00			
F	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			1,00			Un comité de suivi plénier le 16 mai 2016 et une consultation écrite en septembre 2016
S	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			1,00			Un comité de suivi plénier le 16 mai 2016 et une consultation écrite en septembre 2016

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			32,50			33,5 jours de formation en 2016 (Piste d'audit ;aides d'état ; commande publique ; instruments financiers, TVA et contrôle d'opération + obligations de publicité.
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			32,50			33,5 jours de formation en 2016 (Piste d'audit ;aides d'état ; commande publique ; instruments financiers, TVA et contrôle d'opération + obligations de publicité.
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			3,00			3 rencontres d'affaires à destination des collectivités territoriales sur les départements de Creuse, Corrèze et Haute-Vienne.
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			3,00			3 rencontres d'affaires à destination des collectivités territoriales sur les départements de Creuse, Corrèze et Haute-Vienne.
F	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00			Pas d'évaluation en 2016
S	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00			Pas d'évaluation en 2016
F	33	Nombre d'actions de	action		70,00			8,00			Notice, achat d'espace,

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		communication									site internet, Joli mois de l'Europe, Salon de l'agriculture, 3 communiqués de presse
S	33	Nombre d'actions de communication	action		70,00			8,00			Notice, achat d'espace, site internet, Joli mois de l'Europe, Salon de l'agriculture, 3 communiqués de presse

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	31,00	6,00	25,00	0,00		
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	31,00	6,00	25,00	0,00		
F	24	Nombre de comités de programmation	9,00			0,00		
S	24	Nombre de comités de programmation	10,00			0,00		
F	26	Nombre de comités de suivi	2,00			0,00		
S	26	Nombre de comités de suivi	2,00			0,00		
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	33,50			0,00		
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge	33,50			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		des fonds						
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00			0,00		
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00			0,00		
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
F	33	Nombre d'actions de communication	4,00			0,00		
S	33	Nombre d'actions de communication	4,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		Equivalent temps plein	4,00			0,00			0,00					
24	Nombre de comités de programmation		Comité de programmation	70,00			0,00			0,00					
26	Nombre de comités de suivi		Comité de suivi	12,00			0,00			0,00					
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		opération d'animation	0,00			0,00								
30	Nombre d'évaluations menées		évaluation	7,00			0,00			0,00					
33	Nombre d'actions de communication		action	70,00			0,00			0,00					
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		journée de formation	6,00			0,00			0,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		0,00			0,00		
24	Nombre de comités de programmation		0,00			0,00		
26	Nombre de comités de suivi		0,00			0,00		
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		0,00			0,00		
30	Nombre d'évaluations menées		0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
33	Nombre d'actions de communication		0,00			0,00		
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		0,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	348
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	10
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 802
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2016 Cumul - hommes	2016 Cumul - femmes	2016 Total annuel	2016 Total annuel - hommes	2016 Total annuel - femmes
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDE R	En transition	0,00					
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00					
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	En transition	0,00					
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDE R	En transition	0,00					
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDE R	En transition	0,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00					
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	0,00					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	0,00					
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDE R	En transition	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2016 Cumul - hommes	2016 Cumul - femmes	2016 Total annuel	2016 Total annuel - hommes	2016 Total annuel - femmes
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDE R	En transition	0,00					
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	En transition	0,00					
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	0,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 518,00	2 091,00	427,00	1 763,00	1 467,00	296,00
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDE R	En transition	0,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	0,00					
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDE R	En transition	0,00					
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDE R	En transition	0,00					
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	0,00					
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
-----------------	-------------------	----------------	------------	-----------------	-------	---------------------	------------------	------------------	--------------

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	0,00	0,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	755,00	0,00	
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Square metres	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDE R	En transition	85 241 900			160 000 000,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	1668			4 107,00		
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	En transition	14			84,00		
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDE R	En transition	240			4 140,00		
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDE R	En transition	16 526 270			64 000 000,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	10			66,00		
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	1,5			5,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	314			880,00		
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDE R	En transition	301400			1 707 900,00		
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDE R	En transition	8 900 000			45 300 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	En transition	4 800			26 690,00		
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	14 517 435			30 736 915,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3401			7 201,00		
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDE R	En transition	7 343 954			25 250 000,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	450			1 000,00		
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDE R	En transition	2			10,00		
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDE R	En transition	16 800 000			50 400 000,00		
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Square metres	FEDE R	En transition	23170			73 065,00		
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	En transition	9184			17 692,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	En transition	Total	160 000 000,00	32,10	74 029 881,74	46,27%	25 371 210,18	952 288,00	0,60%	76
2	FEDE R	En transition	Total	64 000 000,00	35,00	8 682 577,88	13,57%	8 669 838,76	266 697,00	0,42%	38
3	FEDE R	En transition	Total	45 300 000,00	54,53	3 702 019,40	8,17%	3 535 695,40	771 131,00	1,70%	12
4	FSE	En transition	Total	30 736 915,00	60,00	20 939 292,00	68,12%	20 939 292,00	2 322 004,00	7,55%	16
5	FEDE R	En transition	Total	25 250 000,00	40,00	11 887 392,39	47,08%	11 887 271,70	0,00	0,00%	21
6	FEDE R	En transition	Total	50 400 000,00	25,00	9 716 771,59	19,28%	9 716 771,59	0,00	0,00%	10
7	FEDE R	En transition	Total	7 324 272,00	60,00	1 453 459,00	19,84%	1 453 459,00	0,00	0,00%	4
8	FSE	En transition	Total	1 114 810,00	60,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0

Total	FEDE R	En transition		352 274 272,00	35,64	109 472 102,00	31,08%	60 634 246,63	1 990 116,00	0,56%	161
Total	FSE	En transition		31 851 725,00	60,00	20 939 292,00	65,74%	20 939 292,00	2 322 004,00	7,29%	16
Total général				384 125 997,00	37,66	130 411 394,00	33,95%	81 573 538,63	4 312 120,00	1,12%	177

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR63	9 228 800,00	9 228 800,00	952 288,00	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR63	2 472 222,24	2 363 030,57		7
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR63	2 552 553,54	2 361 551,00		20
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		24	FR63	1 036 401,00	991 270,00		4
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR63	6 802 959,37	3 494 498,89		22
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	FR63	834 507,14	673 666,00		5
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR63	50 358 228,45	5 535 574,72		14
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	01		24	FR63	744 210,00	722 819,00		2
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		24	FR63	248 076,42	248 076,42		2
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR63	912 912,95	900 173,83	266 697,00	14
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		24	FR63	3 057 120,89	3 057 120,89		10
2	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR63	4 464 467,62	4 464 467,62		12
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR63	1 776 064,00	1 776 064,00	179 174,00	4
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR63	1 375 153,40	1 370 553,40		7
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		24	FR63	550 802,00	389 078,00	591 957,00	1
4	FSE	En transition	117	01	07	07	10		24	FR63	20 939 292,00	20 939 292,00	2 322 004,00	16
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR63	1 485 769,39	1 485 648,70		18

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		24	FR63	10 401 623,00	10 401 623,00		3
6	FEDER	En transition	095	01	01	02	09		24	FR63	775 862,60	775 862,60		3
6	FEDER	En transition	095	01	02	02	09		24	FR63	8 940 908,99	8 940 908,99		7
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR63	1 453 459,00	1 453 459,00		4
8	FSE	En transition												

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus	6	0,00		0,00	

par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été présentée en 2016.

Trois évaluations du programme opérationnel ont été présentées en consultation écrite du comité de suivi du 23 novembre 2015 avec une synthèse des résultats établie dans le cadre du RAMO 2016 :

- **l'évaluation stratégique environnementale** du Programme Opérationnel avec analyse ex ante du projet de programme (rapport environnemental) et consultation de l'autorité environnementale (préfet de Région) puis du public en mars 2014.

- les **plans d'évaluation** finalisés du programme opérationnel et du programme de développement rural Limousins. Ces évaluations ont été présentées à la consultation écrite du comité de suivi du 23 novembre 2015

- **l'évaluation ex ante des instruments financiers** a permis d'établir, suite à l'analyse de l'évaluation des dispositifs 2007-2013, une stratégie d'investissement pour 2014-2020. Ses résultats ont été présentés dans le cadre du RAMO 2016.

Concernant les instruments financiers, la fusion des trois anciennes régions a permis de donner aux instruments d'investissement régionaux une nouvelle ampleur en leur permettant d'agir en association plus étroite avec les acteurs financiers locaux. La séance plénière du 22 juin 2015 a été l'occasion de présenter une action stratégique sur le rapprochement des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sur l'Ingénierie financière en fonds propres.

Le PO Limousin laisse une large place à l'ingénierie financière afin de renforcer la recherche, le développement technologique, l'innovation et densifier le tissu et l'hétérogénéité des PME du territoire. Ainsi l'objectif de l'autorité de gestion est d'activer les instruments financiers sur l'axe 1 (Economie innovante) et l'axe 2 (Transition vers une économie décarbonée) du programme opérationnel et plus précisément sur :

- *Les outils d'accompagnement au développement des entreprises (action 1.5.2)*

- *L'accès au financement pour la création/reprise d'entreprises (action 141)*
- *Le programme de réhabilitation thermique des logements privés (action 2.3.1)*

Pour le moment, les instruments financiers ont vocation à ne concerner que l'axe 1. L'intervention ciblée vers les logements privés n'est pas encore activée dans la mesure où la mobilisation d'outils d'ingénierie financière est en cours de mise en place au niveau régional.

Ainsi, l'amorçage, la création, la reprise et le développement des PME sont des finalités dédiées aux instruments financiers à mettre en place dès lors qu'une défaillance de marché est constatée.

Les instruments financiers vont concerner :

- Le capital-investissement et ses composantes avec le capital-risque et le capital développement : la région Nouvelle-Aquitaine a créé un fond de co-investissement régional en novembre 2016 qui mobilisera du FEDER issu du PO Limousin. L'objectif est d'accompagner les projets de création et de développement des PME du territoire Limousin, zone géographique du PO, en recherche de fonds propres. Ce fonds sera dédié à la réalisation d'opérations d'investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres en faveur des PME au cours des étapes clés de leur développement (création, développement, transmission).
- La garantie : l'accès aux prêts bancaires reste une difficulté pour de nombreuses PME régionales à tous les stades de développement. L'intervention régionale et européenne doit jouer ce rôle d'effet levier.
- Le prêt d'honneur : les entrepreneurs de manière générale et en particulier les primo-entrepreneurs, les jeunes et les créateurs dits « fragiles », éprouvent des difficultés à financer leur entreprise par manque d'apports personnels et de crédibilité en raison de la situation de précarité. Certains envisagent même la création comme une alternative à leur recherche d'emploi. Or dès l'installation, il est nécessaire d'asseoir son entreprise sur des capitaux propres suffisants au regard de l'envergure du projet. Un accompagnement et un financement par des intermédiaires financiers capables d'apporter une expertise et des compétences sont nécessaires pour atteindre des objectifs de pérennité à moyen terme des entreprises.

Le processus de mise en œuvre des instruments financiers dans le cadre du PO Limousin a été ralenti en raison de certains éléments de contexte :

- la fusion des 3 anciennes régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) avec des évaluations ex ante réalisées sur des temps différents.
- un Schéma régional de développement économique, d'innovation et

d'internationalisation – SRDEII adopté en décembre 2016.

- une réglementation européenne en matière d'ingénierie financière qui se consolide et se précise depuis 2014 (communication de juillet 2016 sur les procédures de sélection des instruments financiers, règlement omnibus, ...)

En 2016, ces outils d'ingénierie financière n'ont donc pas encore été activés. La région n'a pas programmé de FEDER afin de sécuriser au mieux la mobilisation des fonds européens au regard des outils financiers à mettre en œuvre. Par ailleurs, elle a fait le choix de créer des instruments financiers à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire dans la mobilisation des programmes opérationnels.

La programmation de fonds européen sur des instruments financiers démarrera en 2017.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel FEDER-FSE est dans sa deuxième année de programmation. Le bilan est caractérisé au 31 décembre 2016 par une **programmation de 32 133 015 € pour 177 opérations** ; soit un taux programmé de **22,21 %** de la maquette FEDER-FSE.

Si la programmation des fonds FSE au niveau de l'axe 4 n'a connu aucune entrave dans sa mise en œuvre, la programmation des fonds FEDER présente des **inégalités de consommation** entre les axes et les types d'actions du programme.

Cette disparité repose sur l'analyse de plusieurs éléments :

- un contexte de fusion des 3 régions impliquant :
 - des dispositifs régionaux ou nationaux redessinés dans le cadre de la réforme territoriale des régions françaises et sur lesquels étaient adossés les co-financements FEDER (politiques territoriales, transports, énergie, numérique, réhabilitation thermique des logements privés).
 - une réorganisation des services au sein de la nouvelle région aux conséquences directes sur la dynamique d'instruction et de gestion des dossiers FEDER, en raison de la mobilisation des instructeurs sur de nouvelles missions assignées.
- Une animation à renforcer auprès d'éventuels bénéficiaires.

Certaines actions correctives ont été proposées sur l'année 2016 :

- Campagnes d'information générale (affichage, site internet, radio), promotion de certains dispositifs (appels à projets spécifiques : projets de production d'énergies renouvelables – appel à manifestation d'intérêt : e-santé).
- Animation territoriale à l'attention des collectivités territoriales, bénéficiaires potentiels et relais sur le territoire, sur les 3 départements (Haute-Vienne, Creuse et Corrèze) afin de les informer sur les possibilités de financement du PO FEDER-FSE Limousin en proposant information générale et conseil personnalisé.
- Réunion ciblée avec des bénéficiaires principaux (bailleurs sociaux)
- Modifications au Document de mise en œuvre afin d'ouvrir certains critères d'éligibilité/sélection ou de les harmoniser au regard des deux autres PO

(Aquitaine/Poitou-Charentes).

Par ailleurs, d'autres **difficultés d'ordre réglementaire** viennent également alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs. Parmi lesquelles :

- Des règles en matière d'aide d'Etat complexes à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- La parution tardive des régimes exemptés et d'autres non parus en 2016 tels que le régime relatif aux infrastructures Très Haut débit qui a eu pour conséquence de bloquer la mise en œuvre de certains projets.
- La complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers et réalisations faites à minima ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

Enfin, concernant la mise en place du **système informatisé** permettant les échanges avec les bénéficiaires, l'autorité de certification et l'autorité d'audit, la région Limousin orientée initialement vers l'outil développé au niveau national « Synergie », a opté suite à la fusion des régions, pour le déploiement du logiciel DEMAQT, initialement développé au niveau de l'ancienne région Aquitaine, afin de partager un outil commun avec les deux autres territoires (ex Aquitaine et ex Poitou-Charentes). Cet outil de gestion et de procédure permet de suivre l'ensemble de la piste d'audit d'un dossier ainsi que l'évolution de la programmation avec notamment le suivi des indicateurs financiers et opérationnels. Cet outil en cours de finalisation permettra à terme de pouvoir faire les appels de fonds, les contrôles d'opération ainsi que la gestion de la suite de ces contrôles.

L'autorité de gestion a pris en compte l'ensemble de ces éléments et a souhaité **modifier la maquette financière** des axes financés par le FEDER (taux de cofinancement FEDER à hauteur de 60%) ainsi que les **cibles du cadre de performance** afin de :

- maximiser les opportunités offertes par l'Union européenne aux régions en transition comme le Limousin en renforçant l'incitativité du FEDER (soutien aux PME, aménagement numérique, transition énergétique et politiques territoriales - axes 1,2, 3 et 6).
- accélérer la programmation du FEDER.

- améliorer la visibilité de l'intervention de l'Union européenne en évitant la multiplication des cofinanceurs et offrir aux gestionnaires une plus grande souplesse dans la gestion au quotidien des crédits.

Ces modifications ont été présentées à la consultation écrite du comité de suivi du 21 février 2017 et s'inscrivent dans le maintien de la stratégie territoriale initiale. Les axes, priorités d'investissement et objectifs spécifiques du programme ainsi que la répartition financière entre les axes ne sont pas modifiés et continuent de répondre aux enjeux du territoire Limousin.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

En 2016, aucune évaluation n'a été mise en place pour déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles ont été suffisants pour garantir leur réalisation.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	2 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public.	A l'occasion des comités de suivi et via le site internet dédié, une information sera faite sur l'avancement du programme et notamment sur les indicateurs. A cette occasion sera réalisé un dossier de presse qui présentera ces éléments en direction du public. Le site	1 oct. 2015	Région Limousin Direction de la communication et de la citoyenneté	Oui	Oui		La Région a transmis un point sur la condition ex ante concernant la communication - Condition ex ante n° 7 (octobre 2015) à la Commission Européenne.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		internet dédié aux fonds européens en Limousin comporter a des éléments de suivi. Sur demande, des informations complètes sur les indicateurs seront mises à disposition du public.						
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	6 - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	Le référentiel de pilotage définira clairement toutes les procédures afférentes au système d'information (les référents, les sources, les temporalités ...) Le référentiel	31 août 2015	Région Limousin Délégation aux études, à la prospective, aux évaluations et à la diffusion de l'information	Oui	Oui		Un point sur la condition ex ante n°7 relatif au système statistique et indicateurs de résultats a été actualisées au cours de l'année 2017 (intégration dans SFC le 6 mars 2017). Ce point a été validé par la Commission européenne par courrier adressé à l'autorité de gestion le 30 juin 2017 - réf : Ares(2017) 2568568. Rappel de la réponse : L'élaboration du référentiel de pilotage des programmes européens en Limousin avait pour objectif de définir les procédures afférentes au système d'information (référents, sources, temporalités ...) et dépendait de la remontée des

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>sera finalisé en janvier 2015. Cependant, la question de la remontée des informations est étroitement liée au logiciel de suivi et de gestion des fonds européens (synergie).</p> <p>La remontée des informations est fortement dépendant e des informations qui pourront être saisies ou non dans synergie. Le calendrier de finalisation du référentiel dépend donc de la mise en</p>						<p>informations saisies dans le logiciel de suivi des fonds européens.</p> <p>Suite à la fusion des régions, le Limousin, rattaché à SYNERGIE, outil national proposé aux autorités de gestion, a choisi par la suite le déploiement du logiciel DEMAQT, initialement développé pour l'ancienne région Aquitaine, afin de partager un outil commun avec les deux autres territoires (ex Aquitaine et ex Poitou-Charentes). Ce logiciel est rattaché, au travers de flux, au SIFA afin de pouvoir faire les appels de fonds, les contrôles d'opération ainsi que la gestion de la suite de ces contrôles.</p> <p>Parallèlement à cet outil de gestion, un système d'information décisionnel (SID) a été mis en place pour permettre l'exploitation des données. Son univers est mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'outil de gestion. Dans ce contexte le référentiel de pilotage ne constitue plus l'outil de suivi pertinent et adéquat pour assurer le pilotage des programmes européens.</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>place du logiciel.</p> <p>Calendrier de déploiement SYNERGIE cœur de métier :</p> <p>Nov 2014 : Mise en place du module dépôt,</p> <p>Février 2015 : module instruction programmation</p> <p>Juin 2015 : Module CSF / certification / Appel de fonds</p> <p>Ce référentiel fera partie intégrante du " guide</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		des procédures " élaboré par l'Autorité de gestion.						

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	Définition d'un plan d'action pour le pilotage et le suivi de la S3 qui intégrera les éléments suivants : a) développement d'un système cohérent de suivi et de mise à jour de la stratégie, en tenant compte des outils disponibles (base de données, répertoire monographique des organismes et fiches de localisation/identification des acteurs associés, méthodes d'évaluatio	31 oct. 2015	Région Limousin Direction des entreprises et de l'innovation (DETI)	Oui	Oui		La Région a transmis via SFC la Stratégie Régionale d'Innovation. Un courrier de la Commission européenne en date du 11 décembre 2015 (Ref. Ares(2015)5766955 - 11/12/2015) a ainsi confirmé que : " Après examen des informations contenues dans ce courrier, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission confirme votre analyse et conclut que les conditionnalités T.01.1 et T.01.2 sont remplies pour le PO FEDER-FSE Limousin " .

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>n, etc.);</p> <p>b) développement d'un mécanisme de réaction rapide dans le système de suivi, permettant l'identification de nouvelles niches porteuses d'un avantage concurrentiel élevé;</p> <p>c) identification et développement d'indicateurs de suivi spécifiques à la spécialisation intelligente ;</p> <p>d) politique d'information sur la stratégie et système de communic</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		ation en continu; e) améliorer le processus de découverte entrepreneuriale, y compris l'engagement des parties prenantes						
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	Prise en compte des crédits du CPER et du PO affectés à la recherche/innovation dans les domaines S3	31 mars 2015	Etat : Secrétariat Général aux Affaires Régionales Région Limousin : Direction Coopération Europe International	Oui	Oui		La Région a transmis via SFC la Stratégie Régionale d'Innovation. Un courrier de la Commission européenne en date du 11 décembre 2015 (Ref. Ares(2015)5766955 - 11/12/2015) a ainsi confirmé que : " Après examen des informations contenues dans ce courrier, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission confirme votre analyse et conclut que les conditionnalités T.01.1 et T.01.2 sont remplies pour le PO FEDER-FSE Limousin "
T01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) comporter a les	31 mars 2015	Etat : Secrétariat Général aux Affaires Régionales	Oui	Oui		La Région a transmis à la Commission Européenne via SFC en septembre 2015 : les volets 2 « Enseignement supérieur, recherche et innovation » et 5 « Innovation » du Contrat de Plan Etat Région Limousin 2015-2020 comportant les montants indicatifs alloués aux infrastructures de recherche et d'innovation dans

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		montants indicatifs alloués aux infrastructures de recherche et d'innovation. Ces montants compléteront les investissements du FEDER.		Région Limousin : Direction Coopération Europe International				le domaine de la S3 - Condition ex ante n°1.1. la commission par courrier du 11/12/2015 (Ref. Ares(2015)5766955) a confirmé que les conditionnalités T.01.1 et T.01.2 étaient remplies pour le PO FEDER-FSE Limousin.
T02.1 - Croissance numérique: Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler les services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	4 - définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que les progrès de la santé en ligne dans les limites de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; ces indicateurs s'inscrivent, le cas échéant, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles régionales, nationales ou de l'Union existantes correspondantes;	La perspective de mise en place d'un « baromètre régional du développement numérique » est à l'étude. Elle est prévue dans le Rapport d'orientation de la Région Limousin	31 déc. 2015	Région Limousin Pôle Aménagement du territoire	Oui	Oui		Un point sur la condition ex ante n°2.1 relatif au cadre stratégique de croissance numérique a été actualisé au cours de l'année 2017. Il a été intégré dans SFC le 6 mars 2017. Ce point a été validé par la Commission européenne par courrier adressé à l'autorité de gestion le 30 juin 2017 - réf : Ares (2017) 2896458.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>sur les futures politiques numériques (2013). Il permettra d'établir un bilan précis des usages TIC en Région, notamment une analyse socio-économique des usages et dresser une cartographie des besoins.</p> <p>Des enquêtes seront réalisées pour satisfaire aux obligations de suivi et d'évaluation des résultats pour les priorités d'investissement 2b et 2c liées au développement des usages</p>						

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		numériques.						

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
-----------------	---------------------------------

L'axe 1 Economie innovante répond à une finalité de développement économique régional. Il contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens :

- Objectif thématique 1 : renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation
- Objectif thématique 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **51,36 M€** pour un coût total de 160 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 32,10%.

Cinq objectifs spécifiques sont mobilisés :

1.1 Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation (17,46 M€).

1.2 Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises. (17,1 M€)

1.3 Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens. (1,5M€)

1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises. (4,6 M€).

1.5 Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international. (10,7 M€).

En 2016, **76 opérations** ont été programmées pour un montant FEDER de **12 157 779 €** et un coût total de 74 029 882 €. Le taux moyen d'intervention FEDER de 16,42 %. Au 31 décembre 2016, l'axe 1 est programmé à hauteur de 23,67 % de la maquette FEDER-FSE.

L'OT 1 est programmé à hauteur de 23,25 % et se situe en-dessous de la moyenne nationale (OT 1 : 29%) : des performances satisfaisantes sont à noter dans les domaines de l'innovation qu'il s'agisse du soutien aux infrastructures de R&I que des projets innovants de RDI. Toutefois un effort dans le soutien à la mise en réseaux des acteurs de l'innovation dans les domaines de l'excellence doit se poursuivre (création, participation à des réseaux européens clés liés aux domaines de spécialisation intelligente en vue de participer à des programmes sectoriels européens).

L'OT 3 est programmé à hauteur de 24,6 % se situe en-dessous de la moyenne nationale (OT 3 : 30%) : les actions en faveur du développement des PME ou de la création/reprise d'entreprise donnent de très bons résultats avec des taux de programmation respectifs de 33% et 37%.

Ces 76 opérations concernent 348 entreprises et 23 chercheurs.

Concernant le cadre de performance, l'une des cibles de l'axe 1 étant fixée à 1668 entreprises soutenues pour 2018 et 4107 pour 2023, les efforts de réalisations de l'axe doivent continuer de se poursuivre pour qu'un nombre supplémentaire d'entreprises soit soutenu et permettre ainsi d'atteindre progressivement la cible fixée au terme du programme.

Il est à noter que la cible 2018 des nouveaux chercheurs travaillant au sein d'infrastructures de recherches, fixé à 14 est déjà atteinte avec 23 chercheurs soutenus. La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle atteinte à un niveau de 43,3% avec 12,1 M€ euros de justifiés en fin d'année pour un objectif de 27,9 M€.

Les projets concernent notamment :

- Dans le cadre de l'objectif spécifique 1.1 « Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation », les projets ont concerné les investissements dans les

infrastructures et équipements de R&I, Soutien aux projets scientifiques par le renforcement des équipes de recherche, Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Peuvent être cités à titre d'exemples, le projet « Imaginex », portée par la fondation partenariale de l'Université, visant à diffuser la culture scientifique par l'analogie et l'interaction entre l'analyse scientifique et la pratique sportive (Tennis) via l'équipement d'un court connecté permettant des expériences ou encore le projet « PILIM » dans le champ de la céramique qui associe l'acquisition d'équipements scientifiques pour des laboratoires de recherche (XLIM, SPCTS) et la réalisation de travaux de recherche dans les domaines de la sécurité et des procédés TIC.

- Dans le cadre de l'objectif spécifique 1.2 « Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises », les projets ont concerné l'appui à l'écosystème régional de l'innovation, de la valorisation et du transfert de connaissances et de technologie, le soutien aux projets collaboratifs de RDI ainsi que l'Ingénierie et financement de projets dans les PME.

Le soutien aux projets collaboratifs de RDI sont portés principalement par des entreprises, des pôles de compétitivité ou des clusters. Il peut être illustré par de nombreux projets d'entreprises (33 dossiers programmés pour l'année 2016) dont TCPP SARL, projet consistant à mettre en avant l'architecture à base de fibre de verre creuse disposant d'un fort potentiel pour la construction d'un gyroscope ou encore le projet 4D Ceram portant sur la mise au point d'une ligne de fabrication autonome d'impression 3D basée sur la technologie de stéréolithographie.

Soit environ 56 entreprises bénéficiant d'un soutien au titre de l'année 2016 (indicateurs prévisionnel CO 01) dans le domaine de l'innovation.

- Dans le cadre de l'objectif spécifique 1.4 « Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprise », les projets ont concerné 4 actions d'accompagnement individuel et collectif à la création-reprise d'entreprises. Peuvent être cités à titre d'exemples, l'action de sensibilisation à l'entrepreneuriat des jeunes collégiens, lycéens et étudiants par la création fictive d'entreprises ainsi que le projet CITESLAB 2016-2018 porté par l'association BGE concernant un programme visant à développer la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Limoges sur 3 ans (2016 à 2018). Des instruments financiers activés pour la fin d'année 2017 permettront également d'accompagner les PME pour l'accès au financement pour la création/reprise d'entreprises.
- Dans le cadre de l'objectif spécifique 1.5 « Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international », les projets ont concerné surtout des actions d'accompagnement au développement des entreprises (14 projets programmés en 2016) : outils de financements des risques, accompagnement pour des investissements améliorant la compétitivité des entreprises ou nécessaires à une diversification de leur activité. A titre d'exemples, le dossier SA Maqprint, entreprise spécialisée dans les solutions sur mesure de la communication imprimée, avec un programme d'investissements matériels destinés à amplifier son développement dans le domaine des données

variables haute définition. Mais aussi, le dispositif pour l'amélioration des performances des entreprises artisanales porté par le bénéficiaire UINT ou le développement d'investissements matériels ou productifs pour les entreprises Allard Emballages, Emin Leydier ou la scierie Labourier.

Contribution à la stratégie de spécialisation intelligente

L'Axe 1, et plus particulièrement les objectifs spécifiques 1.1 (Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétence du Limousin dans ses domaines de spécialisation.), 1.2 (projets innovants des entreprises) mais également à la marge les objectifs 1.3 (réseaux européens) et 1.4 (créations et reprises d'entreprises) contribuent à la stratégie de spécialisation intelligente.

Au total 40 projets sélectionnés au 31/12/2016 sont fléchés sur un ou plusieurs domaines S3 mobilisant environ 8,8 M€ de FEDER. Suivant les 7 domaines de spécialisation de la S3 Limousin, la répartition s'établit comme suit :

- « Génétique animale, élevage et produits transformés » : 2 projets pour 0,5M€ de FEDER.
- « Économie créative » : 2 projets pour 0,4 M€ de FEDER.
- « Techniques et technologies céramiques et leurs applications » : 15 projets pour 1,3 M€ de FEDER.
- « Techniques électroniques et photoniques et leurs applications » : 11 projets pour 3,5M€ de FEDER.
- « Biotechnologies au service de la santé humaine et animale » : 4 projets pour 1,7M€ de FEDER.

4 projets flèchent à la fois les thématiques de la céramique, des techniques photoniques et de la biotechnologie pour 1,4M€ de FEDER.

S'ajoutent à ces projets les actions transversales non thématiques en faveur de la numérisation des esrvices en milieu rural et de la diffusion de l'innovation (2 projets).

Actuellement aucun projet ne relève des domaines « *Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles locales associées* » et « *Économie du bien vieillir* ».

--

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
-----------------	--

L'axe 2 Transition vers une économie décarbonnée contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **22,4 M€** pour un coût total de 64 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 35 %.

Quatre objectifs spécifiques sont mobilisés :

2.1 Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (3,8 M€)

2.2 Améliorer la performance énergétique des entreprises (3,1 M€)

2.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments (11,7 M€).

2.4 Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel. (3,8 M€).

En 2016, **38 opérations** ont été programmées pour un montant FEDER de 2 793 753 € et un coût total de 8 682 578 €. Le taux moyen d'intervention FEDER de **32,18 %**. Au 31 décembre 2016, l'axe 2 est programmé à hauteur de 12,47% de la maquette FEDER-FSE et se situe légèrement en-dessous de la moyenne nationale pour cet objectif thématique 4 (13 %) pour cette même période.

Concernant le **cadre de performance**, 4 cibles sont fixées. Une a déjà atteint sa cible pour 2018 : la diminution de consommation d'énergie primaire des bâtiments publics par an (1 373 996 kWh sélectionnées sur 301 400 KWh attendus pour 2018). Deux sont en bonne voie d'être atteintes pour l'étape 2018 : la capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (0,3 Mw sélectionnés sur 1,5Mw attendus pour 2018) ; l'amélioration du nombre de ménage dont la consommation énergétique s'est améliorée (231 pour une cible 2018 attendu de 231).

Les efforts de réalisation de l'axe doivent notamment concerner les entreprises bénéficiant d'un soutien qui n'ont pas de valeur sélectionnée pour une cible 2018

attendue de 10.

La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle atteinte à un niveau de 50% avec 2,79 M€ de justifiés en fin d'année pour un objectif de 5,5 M€.

Les **projets** concernent notamment :

- les actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique
- les programmes de réhabilitation thermique des bâtiments publics, des logements sociaux et privés

En cohérence avec le schéma régional climat air énergie, l'autorité de gestion a décidé de mettre en œuvre l'axe 2 Transition vers une économie décarbonée en répondant aux enjeux :

- de l'objectif spécifique 2.1 « Augmenter la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables » :

- 14 opérations de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique ont fait l'objet de programmation au titre du FEDER.
- Les investissements dans les énergies renouvelables tardent à se concrétiser du fait du contexte énergétique actuel (prix bas des énergies et prix bas du carbone). Seules 2 opérations ont fait l'objet d'une programmation (dont 1 projet en 2016 : l'Installation d'une chaudière biomasse au sein de la piscine aqualudique de Saint-Pardoux). Cela a néanmoins pour effet de démontrer l'utilité du soutien FEDER pour augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables. Le lancement d'un nouvel appel à projets Bois énergie à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et l'arrivée de projets de création de réseaux de chaleur urbain devraient permettre une avancée significative de la programmation fin 2017 – début 2018.

- de l'objectif spécifique 2.3 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » :

- 22 opérations ont été programmées dont 11 projets portent sur la réhabilitation thermique de 230 logements sociaux. Les appels à projets régionaux sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la définition d'un dispositif régional habitat social devraient, grâce à une communication renforcée, stimuler la programmation. 11 projets sur la réhabilitation thermique des bâtiments publics, ont ainsi été programmés (A titre d'exemples en 2016 : réhabilitation thermique d'une salle polyvalente, d'une salle des fêtes, installation de chaudière biomasse et réseau de chaleur, travaux de maîtrise de l'énergie pour des projets de restructuration et d'extension d'EHPAD). Une trentaine d'opérations devrait

être programmée dans les prochains mois permettant d'alimenter les indicateurs liés au cadre de performance. Enfin, l'intervention ciblée vers les logements privés n'est pas encore activée dans la mesure où elle implique la mobilisation d'outils d'ingénierie financière en cours de mise en place au niveau régional.

- de l'objectif spécifique 2.4 « Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel » :

- Aucun dossier n'a été programmé en 2016. Un premier dossier sera instruit en 2017 au titre de l'intermodalité tarifaire entre les différents réseaux dans le cadre de la réorganisation mis en œuvre par la région Nouvelle-Aquitaine. L'essentiel des ressources affectées à cet OS devrait être consacré au projet de pôle d'échange multimodal de Guéret avec une programmation prévue en 2019, compte tenu de la phase d'étude nécessaire pour ce type de projet.

Axe prioritaire

3 - Aménagement et usages numériques

L'axe 3 **Aménagement et usages numériques**, contribue à atteindre l'objectif thématique européen 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **24,7 M€** pour un coût total de 45,3 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 54,53 %.

Trois objectifs spécifiques sont mobilisés :

3.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin (16,7 M€)

3.2 Augmenter les usages numériques par les entreprises (1,5 M€)

3.3 Augmenter les usages numériques par / pour la population (6,5 M€).

En 2016, **12 opérations** ont été programmées pour un montant de **1 890 940 €** et un coût total est de 3 702 019 €. Le taux moyen d'intervention FEDER est de 51,08 %. Les projets concernent notamment les projets de services et applications du numérique pour le développement des usages (e-formation, e-santé, e-culture).

Au 31 décembre 2016, l'axe 3 est programmé à hauteur de 7,66 % de la maquette FEDER-FSE et se situe en-dessous de la moyenne nationale pour cet objectif thématique 2 (15 %) pour cette même période. Cependant, les trois objectifs spécifiques avancent différemment : l'OS 3.1 relatif aux Très Haut Débit (catégorie d'intervention 46) connaît un démarrage difficile en raison du retard pris au niveau réglementaire, contrairement aux opérations liées aux usages numériques (catégories d'intervention 78, 79, 80 et 81).

Concernant le **cadre de performance**, en termes de réalisations physiques, la cible unique est visée sur le très haut débit à travers le nombre de ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès large bande d'au moins 30 MBPS avec 4 800 en 2018 et 26690 pour 2023. Aucun dossier n'a encore été engagé.

Ces dossiers ont pris du retard principalement pour plusieurs raisons :

- une arrivée tardive du régime d'aide THD (mars 2017) fournissant la base légale et précisant les modalités d'intervention
- l'interprétation relative à la définition d'un grand projet pour la période 2014-2020 conduisant l'Autorité de gestion à sécuriser cette définition avant de lancer toute procédure grand projet.
- une diversité de situation des partenaires dans le contexte des trois ex-régions avec des partenariats en binôme ou en trinôme suivant les cas pour l'intégration des différentes composantes du projet (construction, commercialisation...)

La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle atteinte à un niveau de 40,2% avec 1,89 M€ de justifiés en fin d'année pour un objectif de 4,7M€.

- En ce qui concerne les **infrastructures numériques**, une ligne de partage est établie pour accompagner les programmes d'aménagement numérique du territoire : le FEDER soutient les projets structurants « tout Fibre » et le FEADER (Leader) les opérations de montée en débit, sur la paire cuivre (MED).

Le syndicat mixte Dorsal, maître d'ouvrage public de ces programmes sur les 3 départements du territoire Limousin est le bénéficiaire de fonds européens qu'il commence à appeler : 1,6 M€ de FEDER (1 dossier programmé en 2017) pour le raccordement à la fibre publique de sites prioritaires et plus de 4 M€ de Leader pour les MED.

Le maître d'ouvrage vient de lancer une procédure de consultation en vue de la passation de plusieurs marchés de « conception – réalisation » de réseaux en fibre optique (150 000 prises FTTH). La région Nouvelle-Aquitaine s'interroge de son côté sur une évolution de gestion vers un format aggloméré de tous les projets THD (FTTH) publics qui relèverait d'une requalification de tous les dossiers en un seul « grand projet

», avec une centralisation de l’instruction et de la gestion. Cette situation impliquera des délais importants en termes de programmation.

- Pour les **usages numériques** :

- Les **tiers-lieux** sont de véritable outil d’aménagement numérique et accélérateur de dynamique territoriale. 3 vagues d’appels à manifestation d’Intérêt régionaux (2014, 2016 et 2017) ont permis à des Tiers-Lieux de s’ouvrir sur l’ensemble du territoire et de s’organiser en réseau au niveau départemental. Les porteurs peuvent solliciter du FEDER sans être lauréat de l’AMI régional mais celui-ci vient dans la plupart des cas en complément de l’aide de la Région, obtenue dans le cadre de l’appel à projets. En 2016 2 dossiers ont été programmés (2 autres en 2017). 5 dossiers sont en cours d’instruction et une dizaine de projets supplémentaires est identifiée et en phase de consolidation.
- La **e-santé** et projets en faveur de l’autonomie des personnes âgées et / ou en situation de handicap : sur le territoire Limousin, plusieurs dossiers référencés sur ces thématiques ont été programmés en 2016. Un projet de télésanté concernant la Clinique des Cèdres à Brive, et le soutien du CNISAM orienté vers la mise en œuvre des technologies numériques permettant le maintien à domicile des publics fragiles (personnes âgés et handicapés), projets s’inscrivant positivement dans la stratégie de territoires marquée par le vieillissement de la population.
- La **e-culture** : les acteurs culturels se sont pleinement saisis des technologies numériques pour valoriser leur offre et proposer des produits et supports numériques en direction d’un large public. Les projets accompagnés proposent des parcours de visite du patrimoine via des applications mobiles (Vidéoguide limousin), la découverte d’œuvres (géoculture), la sauvegarde, le stockage et la mise en ligne de données (films inédits, musiques traditionnelles etc.).

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
-----------------	---------------------------------

L’axe 4 **Compétence et savoir-faire** contribue à atteindre l’objectif thématique européen 10 : Investir dans les compétences, l’éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d’éducation et de formation.

Il est doté d’une enveloppe FSE de **18,4M€** pour un coût total de 30,73 M€ ; soit un taux moyen d’intervention de l’Union européenne de 60 %.

Un **seul objectif spécifique** FSE est mobilisé :

4.1 Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable (18,4 M€).

Pour l'année 2016, le montant FSE programmé est de **9 422 519 €** pour un coût total de 20 939 292 €. Le taux moyen d'intervention FSE est de 45 %. Au 31 décembre 2016, l'axe 4 est programmé à hauteur de 51,09 % de la maquette FEDER-FSE et se situe au-dessus de la moyenne nationale pour cet objectif spécifique 10.iii (40 %) pour cette même période.

Concernant le **cadre de performance**, l'axe 4 vise à accompagner 7 201 chômeurs y compris de longue durée (2023) dont 3 401 en 2018. En comptant les participants réellement entrés dans les actions dont les bilans ont été transmis fin 2016, 74 % de la cible 2018 sont atteints (2 518). La cible financière 2018 (8,7M€) est également atteinte avec un niveau de 9,4M€ de justifiées en fin d'année.

Au titre de l'OS 4.1 « Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable », le FSE intervient dans le cadre d'un marché de service « offres de formations qualifiantes » dont le bénéficiaire est la Région Nouvelle-Aquitaine. Il cofinance 16 des 33 lots de ce marché. L'opération a débuté le 1er juillet 2015 et se termine le 30 juin 2018. Le montant des dépenses des 16 lots est valorisé à hauteur de 21 M€ et l'intervention du FSE représente 45%, soit 9,4 M€. Il permet le soutien d'actions de formations qualifiantes et innovantes dans les domaines « métiers » suivants : transport, industrie, bâtiment, agriculture, forêt, restauration, métiers des arts, pour les demandeurs d'emploi particulièrement les jeunes en grande difficulté et/ou handicapés. A titre d'exemples :

- Dans le secteur **agricole** (lot 3 – offres de formations de proximité agriculture Haute-Vienne Nord) : le prestataire « CFPPA Les Vaseix Bellac » intervient sur les métiers de l'agriculture (aménagement paysagers, entreprise hippique, machiniste agricole...). Le montant affecté à cette action est de 1 354 320,00€ soit une part FSE de 609 444,00€. L'intervention financière FSE au 31 décembre 2016 est de 268 506,20€, ayant permis les formations de 148 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 35 femmes. Ces formations ont permis à 46 personnes défavorisées (CO12 à CO17) - (dont 15 femmes) de valider une certification, leur permettant ainsi un accès à l'emploi valorisé.
- Dans le secteur du **Bâtiment**, (lot 9) –offres de formations bâtiment Haute-Vienne : le prestataire « FCMB » - Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment intervient sur les métiers du bâtiment (électricien, maçon, couvreur, menuisier, peintre, communication graphique BTP...). Le montant affecté à cette action est de 1 544 400,00€ soit une part FSE de 694 980,00€. L'intervention financière FSE au 31 décembre 2016 est de 214 232,49€, ayant permis les formations de 109 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 29

femmes. Ces formations ont permis à 41 personnes défavorisées (CO12 à CO17) - (dont 14 femmes) de valider une certification, leur permettant ainsi un accès à l'emploi valorisé.

- Dans le secteur des **Travaux publics** (lots 10 & 11) – offres de formations Travaux publics : les prestataires « SCOP CFIM TP » et « AFPA » proposent des formations telles que conducteur de grue à tour ou de pelle hydraulique, géomètre topographe, chef de chantier, constructeur VRD.... Le montant affecté à ces deux actions est de 3 775 680,00€ soit une part FSE de 1 699 056,00€. L'intervention financière FSE au 31 décembre 2016 est de 815 082,31€, ayant permis les formations de 349 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 10 femmes. Ces formations ont permis à 94 personnes défavorisées (CO12 à CO17) - (dont 6 femmes) de valider une certification, leur permettant ainsi un accès à l'emploi valorisé.
- Dans le secteur de **l'industrie** (lots 13 & 14 – offres de formations de l'industrie) : les prestataires « Greta du Limousin » - « ASFO Développement » et « AFPI Limousin » proposent des formations telles que soudeur, BAC pro électronique énergies, CQP pilotage de systèmes de production, maintenance industrielle..... Le montant affecté à ces deux actions est de 3 010 770,00€ soit une part FSE de 1 354 846,50€. L'intervention financière FSE au 31 décembre 2016 est de 469 171,18€, ayant permis les formations de 353 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 42 femmes. Ces formations ont permis à 133 personnes défavorisées (CO12 à CO17) - (dont 23 femmes) de valider une certification, leur permettant ainsi un accès à l'emploi valorisé.
- Dans le secteur des **transports** (lots 20 & 21 – offres de formation du transport) : les prestataires « ECF COA » - « AFPA » proposent des formations telles que TP porteur, transport de voyageurs, ainsi que tous les permis. Le montant affecté à ces actions est de 3 371 490,00€. L'intervention financière FSE au 31 décembre 2016 est de 593 820,44€, ayant permis les formations de 485 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 33 femmes. Ces formations ont permis à 239 personnes défavorisées (CO12 à CO17) - (dont 18 femmes) de valider une certification, leur permettant ainsi un accès à l'emploi valorisé.

Cette opération permet aussi de valoriser d'autres thématiques « métiers » telles que la restauration, l'artisanat, hygiène, propreté, métiers des arts. Les dépenses éligibles au 31 décembre 2016 s'élèvent à 9, 5 M € soit une part FSE de 4,3 M€, permettant ainsi la formation de 2518 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 427 femmes. Ces formations ont permis à 1013 défavorisées (CO12 à CO17) – (dont 148 femmes) de valider une certification, leur permettant un accès à l'emploi dans de meilleures conditions.

Axe prioritaire

5 - Patrimoine environnemental

L'axe 5 **Patrimoine Environnemental** contribue à atteindre l'objectif thématique

européen 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **10,1M€** pour un coût total de 25,25 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 40 %.

Deux objectifs spécifiques sont mobilisés :

5.1 Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques. (6,4 M€)

5.2 Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (3,7M€).

En 2016, 21 opérations ont été programmées à hauteur de **3 597 880 € pour un coût** total de 11 887 392 €. Le taux moyen d'intervention FEDER est de 30,27 %. Au 31 décembre 2016, l'axe 5 est programmé à hauteur de 35,62 % de la maquette FEDER-FSE et se situe au-dessus de la moyenne nationale pour cet objectif thématique 6 (17%).

Concernant le **cadre de performance**, l'axe 5 connaît une très bonne dynamique. En termes de réalisation physiques, 2 cibles sont fixées. Celles-ci ont toutes deux atteint leur cible pour 2018 : 3 sites culturels soutenus pour une cible retenue de 2 en 2018 et 1683 M2 d'habitat bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation pour une cible 2018 de 450M2. La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle déjà atteinte avec un niveau de 3,59 M€ de justifiés en fin d'année pour un objectif de 2,9M€.

Les enjeux de l'objectif spécifique 5.1 « Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristique », ont permis à l'autorité de gestion de faire émerger et structurer des opérations de valorisation du patrimoine dont l'objectif est d'accroître le nombre de visiteurs et de favoriser le développement touristique du territoire. Elle a également aidé les porteurs de projets à formaliser un projet global (dimensions culturelles et patrimoniales), en termes de savoir-faire, en permettant de financer plusieurs types d'investissement (restauration patrimoniale, aménagement, accueil du public, support de médiation, innovation technologique). La programmation de la Cité du Cuir à St Junien et de projets de la Cité de la Tapisserie d'Aubusson ont permis d'atteindre un taux de programmation de 47,31 %.

Plusieurs projets, actuellement en gestation et potentiellement éligibles, comme la seconde tranche de la Cité internationale de la Tapisserie, le centre d'interprétation de l'abbaye saint Martial de Limoges, le site archéologique gallo-romain de Tintignac ou le musée de Guéret, devraient permettre d'atteindre rapidement un taux de consommation élevé de la dotation financière affectée à ce type de projets.

Les enjeux de l'objectif spécifique 5.2 « Améliorer la conservation des zones naturelles des parcs régionaux et des réserves naturelles » permet à l'autorité de gestion de connaître une programmation conforme aux prévisions, concernant notamment des

actions récurrentes portées par des acteurs reconnus du territoire comme le Conservatoire d'Espace Naturel qui œuvre pour la conservation des espaces naturels du Limousin dans le cadre de programmes d'actions annuels.

D'autres opérations plus ponctuelles concernant la préservation de la qualité de l'eau (effacement de barrage, dérivation d'étangs) ont pu également être conduites grâce à l'aide du FEDER, intervenant avec des taux élevés, indispensables au financement de telles actions.

Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement portées par les parcs naturels régionaux voient leur programmation progresser en 2017.

Axe prioritaire

6 - Cohésion territoriale

L'axe 6 Cohésion territoriale contribue à atteindre l'objectif thématique européen 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **12,6 M€** pour un coût total de 50,4 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 25 %.

Un seul objectif spécifique est mobilisé :

6.1 Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable. (12,6M€)

Suite à la signature et à la mise en œuvre des contrats de territoires avec les 16 organismes intermédiaires (Agglomérations, PNR et Pays) – signature des contrats en 2015 et de la mise en place en 2016 des Comités de concertations qui effectuent les pré-sélections de dossiers mobilisant l'axe 6, 10 opérations ont été programmées à hauteur de 1,4M € pour un coût total de 9 716 772 €. Le taux moyen d'intervention FEDER est de 14, 39 %.

La programmation connaît un démarrage plus lent. Au 31 décembre 2016, l'axe 6 est programmé à hauteur de 11,10 % de la maquette FEDER-FSE et se situe en-dessous de la moyenne nationale pour cet objectif thématique 9 (27%). Ce démarrage plus lent s'explique principalement par la mise en oeuvre plus tardive des contrats de territoire.

Concernant le **cadre de performance**, la programmation de l'axe 6 connaît un démarrage plus lent. 2 cibles physiques sont fixées : Une cible 2018 déjà atteinte concernant la « surface d'espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones

urbaines » avec 83 525 M² sur les 23 170 M² attendus. Les efforts doivent se concentrer sur la seconde cible, « la surface en M² des bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés en zone urbaine », qui a une valeur attendue de 9 184 M². La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle atteinte à un niveau de 32,8% avec 1,38 M€ de justifiés en fin d'année pour un objectif de 4,2M€.

L'axe 6 vise à répondre aux enjeux de l'objectif spécifique 6.1 « Améliorer les conditions de vie dans les territoires par le renouvellement des villes ». Les actions concernent :

- les aménagements structurants liés aux compétences des agglomérations: aménagements urbains, équipements structurants culturels et sportifs, équipements récréatifs touristiques et lieux d'accueil/d'information touristiques. Pour exemples, le projet d'éclairage du stadium municipal de la Commune de Brive ou encore les aménagements cyclables portés par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. S'agissant des projets structurants portés par les agglomérations, plusieurs projets sont identifiés et feront l'objet d'une programmation en fonction d'une maturation importante inhérente à des projets d'envergure.
- L'accompagnement des nouveaux contrats de ville 2014/20202 dans le cadre d'une géographie prioritaire rénovée : les actions concernant la politique de la ville (1 seul dossier programmé en 2016 - Construction d'un Multisports aux Chapelies sur la Commune de Brive) ont subi les conséquences d'une forte programmation d'opérations en fin de période du programme 2007-2013. Les collectivités en charge de ces thématiques ont lancé une nouvelle génération d'actions qui se traduit par une phase d'étude qui donnera lieu à un accompagnement par les fonds européens à partir de 2017. Les projets d'investissements interviendront les années suivantes.
- le soutien aux pôles structurants dans une logique de développement durable (projets d'aménagement urbains en lien avec un renouvellement de la ville) : 6 dossiers ont été programmés en 2016 avec par exemples : la revitalisation du centre bourg de la Commune de Rochechouart, la valorisation des berges de la Dordogne, l'aménagement de la place de la Mairie de la Commune de Bort les Orgues.

Les opérations d'investissement recensées dans les contrats de cohésion ont également été pour partie différées dans le temps en raison de la réforme des communautés de communes dont la fusion a conduit à des délais dans la réalisation des projets.

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	--------------------------------

L'axe 7 concerne l'assistance technique FEDER et est doté d'une enveloppe FEDER de 4 394 563 €.

Cet axe permet de soutenir les moyens de fonctionnement humain et matériel du programme opérationnel jusqu'à la fin de la période d'éligibilité, soit le 31 décembre 2023. Sont ainsi concernées les actions visant à renforcer les moyens humains et matériels pour la mise en œuvre du programme, les actions visant à la préparation, l'animation interne et externe, la gestion et le suivi du programme, les actions d'information, de communication et d'évaluation du programme. Aucune priorité d'investissement n'est mobilisée sur ces axes.

En 2016, 4 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 872 075 € et un coût total de 1 453 459 €. Deux dossiers ont porté sur les prestations de formations relatives à la gestion des Fonds européens - année 2016 ainsi que sur la mise en œuvre du plan de communication des programmes européens 2014-2020 - année 2016.

Au 31 décembre 2016, l'axe 7 est programmé à hauteur de 19,84 % de la maquette FEDER-FSE.

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	------------------------------

L'axe 8 concerne l'assistance technique FSE et est doté d'une enveloppe FSE de 668 886 € pour un coût total de 1,1 M€.

L'axe 8 vise à mobiliser la totalité de son enveloppe pour la prise en charge des frais de personnel concernés par la gestion du programme opérationnel jusqu'à la fin de la période d'éligibilité, soit le 31 décembre 2023.

La première programmation de crédits FSE pour prendre en charge les frais de personnels liés à la gestion du programme opérationnel n'a été faite qu'en 2017 pour un montant FSE de 391 382 €.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,

et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination sont des principes généraux applicables à tous les FESI. Dans le cadre du PO FEDER-FSE Limousin ces points sont naturellement intégrés et constituent une **approche intégrée** et déclinée au niveau de l'ensemble des actions.

Ainsi :

- les actions financées dans le cadre de l'axe 1 (Economie innovante) intègrent les questions d'équité sociale : l'OS 1.4 « Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises » prévoit de sensibiliser à la démarche entrepreneuriale en ciblant en priorité les femmes.
- la mobilisation du FEDER sur l'amélioration thermique des bâtiments (axe 2) vise à réduire la facture énergétique notamment pour des publics les plus fragiles
- le soutien au développement des infrastructures TIC (axe 3) se fait sur des zones non couvertes par le secteur privé et notamment en milieu rural afin d'assurer l'équité à l'accès au très haut débit dans l'ensemble du territoire et pour tous les administrés. Par ailleurs, dans les secteurs ciblés (e-santé, e-éducation, e-culture et e-administration), les TIC sont un outil permettant de répondre pour partie aux problématiques des administrés du Limousin : autonomie des personnes fragiles, formation à distances, offre éducative/culturelle /de loisir accessible. Dans le cadre du soutien au développement de l'e-santé, le dossier CNISAM est orienté vers la mise en œuvre des technologies numériques permettant le maintien à domicile des publics fragiles (personnes âgées et handicapés).
- dans le cadre de l'axe 4, l'OS 4.1 « Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable» encourage la promotion du travail des femmes par une formation professionnelle adaptée. Les formations cofinancées par le FSE, ont permis en 2016 la formation de 2518 stagiaires demandeurs d'emploi (indicateurs CO 01) dont 427 femmes qui ont ainsi pu valider une certification, leur permettant un accès à l'emploi dans de meilleures conditions.

Chaque porteur de projet est invité à réfléchir au positionnement de son projet sur la prise en compte du principe de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes lors du dépôt de son projet. Il précise ainsi si son projet prend bien en compte ces éléments et dispose d'une zone de texte pour développer ce point tant au moment du dépôt de son projet qu'au moment du dépôt d'un bilan (intermédiaire ou final).

Par ailleurs, les services instructeurs veillent à informer et sensibiliser les porteurs de projets pour une meilleure prise en compte de ces priorités. Des formations sur la piste d'audit ont permis de rappeler ce point de vigilance afin d'aider à détecter les projets

susceptibles d'influer directement sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et de les accompagner afin que les projets intègrent ces objectifs.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

En raison de la spécificité de son territoire, à composante rurale et dotée d'une économie reposant sur un fort tissu de PME et TPE, le Limousin a privilégié au sein de son programme l'adaptation au changement climatique, la responsabilité environnementale et sociale, la préservation des ressources et de l'environnement et la sobriété énergétique pour le développement et l'équilibre du territoire.

Le développement durable est ainsi un axe transversal du programme opérationnel avec en présence des thématiques telles que l'écologie industrielle, les circuits courts, la mobilité durable, les nouveaux usages du numérique qui participent au développement durable des territoires. Il figure également dans les critères de sélection pour tous les axes.

Il est proposé de faire un tour d'horizon des objectifs poursuivis avec quelques exemples de dossiers programmés pour illustrer le propos.

- Pour le soutien aux PME, à l'innovation et à la recherche (axe 1), les thématiques de l'écologie industrielle sont prégnantes dans de nombreux projets avec souvent pour objectif la conception/fabrication de produits technologiques en vue de favoriser les économies d'énergies. La plupart des actions de R&D vont dans ce sens avec un message de "produire différemment pour préparer l'avenir" : produire mieux, produire plus, consommer moins et polluer moins. Peuvent être cités deux projets programmés en fin d'année 2016 : le projet 4D CERAM porté par un consortium d'acteurs limousins et qui vise à développer une ligne de fabrication 3D céramique, complètement autonome, à partir des pâtes fabriquées par l'entreprise ainsi que le projet CER e-factory qui vise à la mise au point d'une chaîne numérique, « de l'idée à la pièce », pour l'industrie céramique traditionnelle. L'utilisation de la fabrication additive permet de limiter les consommables, limiter les quantités de plâtre utilisées pour la fabrication des moules et limiter les rebus grâce au logiciel de simulation au frittage.
- Dans le cadre du soutien à la transition vers une économie décarbonée (axe 2), la production d'énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de la connaissance, le développement de la multimodalité, les circuits courts sont autant d'exemples qui illustrent la volonté de la région à enclencher un changement des pratiques fondées sur la durabilité.
- Pour les nouveaux usages du numérique (axe3) peuvent être également

soulignés deux projets de tiers-lieux ainsi qu'un programme d'actions du Centre National d'Innovation Santé Autonomie et Métiers visant à favoriser l'émergence au sein de l'artisanat et des petites entreprises, d'une offre de service et de solutions spécifiques pour le maintien de l'autonomie et de la santé des personnes fragiles.

- Les actions des Parcs Naturels Régionaux (axe 5) présentent des stratégies qui découlent intrinsèquement de considérations environnementales (18 projets programmés au 31 décembre 2016).
- Les contrats de pôles structurants prévus au sein de l'axe 6, doivent permettre la réalisation d'un projet de développement dont les actions, menées par la ville centre et/ou l'intercommunalité, portent soit sur un même périmètre soit sur une même thématique, avec une exigence de développement durable (6 projets en 2016).

Chaque porteur de projet est invité à réfléchir au positionnement de son projet dans la prise en compte du développement durable lors du dépôt de sa demande d'aide qu'au moment du dépôt d'un bilan (intermédiaire ou final).

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	3 038 902,26	13,57%
5	237 723,10	2,35%
Total	3 276 625,36	2,26%

Réduire la dépendance aux énergies fossiles et s'adapter au changement climatique consistent pour le territoire limousin à contribuer à la nécessaire réduction des gaz à effet de serre et à l'image d'excellence environnementale de la région.

Pour relever ce défi climatique, un des enjeux principaux a été identifié : l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Dans cette perspective de soutien à la transition vers une économie à faible émission de

carbone, le PO FEDER-FSE Limousin vise une réponse globale et coordonnée.

Il prévoit ainsi :

- L'augmentation de la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (OS 2.1) : le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, ...) permet de valoriser les richesses du territoire, de dynamiser l'économie locale et de renforcer l'indépendance face aux énergies fossiles.
- L'augmentation de la performance énergétique des entreprises (OS 2.2) : le renforcement de l'accompagnement des entreprises pour les mener vers la réduction de leurs consommations d'énergies permet de les faire gagner en compétitivité.
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments (OS 2.3) : l'amélioration de l'efficacité énergétique en Limousin passe d'abord par une action ciblée sur le secteur du bâtiment, et en particulier par la réhabilitation thermique (bâtiments publics, logements sociaux).
- L'augmentation des solutions intermodales alternatives au transport individuel (OS 2.4) : les projets relatifs aux pôles d'échanges multimodaux, à l'intermodalité tarifaire, aux projets expérimentaux sont encouragés afin d'améliorer la continuité de l'offre de transport collectif et ainsi augmenter la fréquence d'utilisation des modes de transports alternatifs au véhicule personnel.
- L'amélioration de la conservation des zones naturelles des parcs régionaux et des réserves naturelles (OS 5.2) qui vise à protéger la biodiversité, les sols et les écosystèmes. La préservation et la valorisation des parcs sont essentielles, les parcs couvrant le quart du territoire Limousin et abritant des sites d'intérêts écologique et paysager majeurs.

Enfin, le PO Limousin prévoit une adaptation de l'offre de formation aux métiers du bâtiment aux enjeux de la transition énergétique (OS 4.1) ainsi que des investissements en matière de recherche et d'innovation, notamment dans le cadre du domaine de spécialisation « Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées » (thématique S3 -OS 1.2).

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Autorité de gestion de 6 programmes (3 PO et 3 PDR) depuis le 1er janvier 2016, la Région Nouvelle-aquitaine a adapté ses procédures en tenant compte de sa nouvelle dimension géographique et de ses évolutions politiques et administratives.

Ont ainsi été mis en place :

- Une **Instance de Consultation des Partenaires** pour la sélection des opérations

FEDER/FSE tous les 2 mois permettant de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours (6 consultations en 2016). L'Assemblée Plénière a donné délégation au Président pour la sélection et l'engagement des dossiers (arrêté d'attribution). L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers et stratégiques : conseils départementaux, agglomérations, services de l'Etat (Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, l'ASP, agences de l'eau, ADEME, etc.), organismes consulaires et intermédiaires du PON FSE.

- Des « **comités d'animation inter-fonds** » institués sur chaque ancien territoire afin de maintenir la coordination et l'animation des programmes avec le partenariat. Ces comités, organisés tous les 3 mois, sont des lieux de débat stratégique sur l'avancement des programmes et permettent d'assurer une bonne information, dans le respect des principes de transparence et de partenariat promus par le code européen de bonne conduite du partenariat. Une information relative à l'avancement du PO national FSE y est également présentée. Le comité est constitué des mêmes membres que l'ICP plus des représentants des GALs ; la Commission y est invitée. En 2016, 2 comités ont été organisés sur le territoire limousin (7 avril et 11 octobre 2016).
- Enfin un **comité de suivi unique** à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine a été institué pour l'ensemble des six programmes et auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional (environ 250 organismes pour les trois anciennes régions). Le Comité s'est tenu une fois en 2016 et des consultations écrites peuvent être organisées en complément (1 en 2016).

Par ailleurs, la mise œuvre du plan de communication associe les partenaires au travers d'actions ciblées (Joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées.

Les partenaires peuvent aussi être mobilisés dans le cadre de réunions techniques organisées en fonction de leurs besoins (bailleurs sociaux en 2016). Les autorités urbaines et les structures d'ITI non urbain sont rencontrées régulièrement dans le cadre des contrats de territoire et notamment lors des comités uniques de concertation, instance locale qui assure le suivi de chaque contrat et la sélection des projets dans le cadre de la mise en œuvre des ITI.

Dans le contexte de fusion des 3 régions, la Région a établi fin 2016 son Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations de la région en matière de développement économique pour les dix années à venir. Celui-ci prend en compte la recomposition des relations entre les parties prenantes de la découverte entrepreneuriale et intègre un axe particulier visant à poursuivre et renforcer les politiques de filières. Près de 8000 personnes ont été consultées, 1500 contributions apportées, 150 consultations écrites menées, 25 réunions de travail.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE Limousin a été présenté et adopté en Comité de suivi du 23 novembre 2015. Son objectif vise à améliorer la mise en œuvre de la programmation en s'orientant vers le questionnement sur l'efficacité des fonds structurels et d'investissements européens.

L'autorité de gestion avait opté, dans le cadre du PO, pour :

- des évaluations centrées sur la mise en œuvre du programme : afin d'apporter des éléments utiles à l'optimisation de l'avancement de la programmation dans la perspective de l'examen de la performance du PO (2019).
- des évaluations thématiques centrées sur les résultats et impacts du programme : innovation et compétitivité des entreprises, économie numérique et ses usages, patrimoines naturel et culturel, revitalisation des territoires.

Le calendrier initial de ces évaluations court à compter de 2017 et s'échelonne jusqu'en 2020 voire 2022 pour certaines évaluations thématiques. Aucune évaluation n'a donc été menée en 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions. L'année 2016 a été l'occasion de faire le point sur les pratiques de récupération de données notamment pour les indicateurs FSE de suivi des participants.

Toutefois, les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs. Ces modifications pourraient intervenir en 2017.

Par ailleurs, les calendriers et les objets mêmes des évaluations des PO des trois anciennes régions pourraient être revu notamment dans un souci de mutualisation des études mais surtout en tenant compte des synergies existantes ou à créer.

En 2017, un premier travail sur la convergence de plans sera donc effectué : organisation, gouvernance avec les premières esquisses de modifications de calendrier et surtout les premières programmations d'évaluation dont des possibles évaluations de

mise en œuvre.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

I - Stratégie de communication mutualisée

Mise en œuvre

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

La stratégie est plurifonds avec une approche par thématique. Une déclinaison par plans d'actions annuels permet toutefois de maintenir des actions spécifiques à chaque programme européen territorialisé en fonction de l'avancée des programmes et notamment pour cibler des porteurs de projets potentiels.

Une corrélation avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

Objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes et leur état d'avancement,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

Cibles : les bénéficiaires potentiels, les bénéficiaires, le grand public, les partenaires du programme, les élus, les relais, les médias.

Message : « La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire » est le message générique présent généralement sur les supports grand public. Toutefois, ce message pourra être décliné en fonction des thématiques et des cibles : « La Région et l'Europe agissent ensemble pour.... ».

Budget : le montant total attribué à la communication des programmes européens est de **2 753 968,25 €** répartis de la façon suivante en € :

	Montant UE	Conseil régional	Montant total
FEDER	700 000	466 666,67	1 166 666,67
FEADER	1 000 000	587 301,59	1 587 301,59
TOTAL	1 700 000	1 053 968,25	2 753 968,25

II - Principales actions 2016

1. Actions à destination des bénéficiaires et gestionnaires

- 2 sessions de formation relatives aux obligations de publicité organisées pour le personnel de la Région = *82 personnes formées*
- des notices relatives aux obligations de publicité FEDER/FSE et FEADER à disposition des bénéficiaires,
- maquettes de panneaux, affiches, plaques, mises en ligne sur le site *www.europeenlimousin* pour accompagner les bénéficiaires,
- affiches A3 livrées aux organismes de formation pour leur permettre d'informer les participants aux formations du financement FSE = *400 affiches apposées dans les centres de formations et lycées,*

2. Actions à destination des porteurs de projets potentiels

- Des rencontres d'affaires « Financer le développement de sa collectivité et de son territoire avec les programmes limousins » organisées en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne à destination des élus (*maires, conseillers départementaux, présidents des communautés de communes, pays*). Sous forme de conférences et d'entretiens personnalisés, ces rencontres ont permis d'informer les élus sur les programmes européens et les possibilités de financements sur le territoire. Les partenaires de la Région (*consulaires, maison de l'Europe, GAL, ADEME, ALIPTIC ; agglomération Limoges, Elopsys, Conseils départementaux*) ont été sollicités pour tenir un stand d'informations. Des vidéos et témoignages de bénéficiaires de fonds européens ont permis d'animer ces conférences. *Bilan : 125 participants, 4 retombées Presse dans les journaux locaux.*
- *Un guide des élus élaboré pour donner les renseignements utiles en tant que bénéficiaires et prescripteurs pour permettre de renseigner les administrés.*

3. Actions grand public

- Achat d'espaces publicitaires hors média pour développer la notoriété de l'Europe dans le cadre d'événements sportifs et culturels : affichage de message sur panneaux de clubs sportifs, insertion de visuel dans les programmes/affiches/site internet, mise à disposition de roll-up/oriflammes/objets promotionnels à l'effigie de l'Europe. *Bilan : 12 événements culturels et 10 clubs ou événements sportifs.*
- Mise en ligne continue sur le site internet <http://www.europeenlimousin.fr/> : Informations sur les possibilités de financement FEDER/FSE et FEADER ; documents téléchargeables (PO, DOMO, PDR, réglementation) ; mise en ligne appels à projets ; témoignages ; contacts.
- Impression et diffusion aux partenaires, relais et toutes boîtes aux lettres des calendriers 2016 à l'effigie de l'Europe

4. Actions mutualisées Nouvelle-Aquitaine

- Le Joli mois de l'Europe : recenser sur une page dédiée tous les événements européens organisés en mai. L'utilisation d'un même visuel (le papillon) et d'un même message (le Joli Mois de l'Europe) permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe. Des supports de communication (affiches, dépliants, goodies) ont été fournis à toutes les structures adhérant au Joli Mois de l'Europe et une communication via une agence de presse est assurée.
- Un journal « l'Europe est vous » présentant les fonds européens en Nouvelle-Aquitaine distribué dans toutes les boîtes aux lettres couvrant ainsi la Creuse,

Corrèze et Haute-Vienne.

- Deux concours photos organisés : photographier un projet cofinancé par l'Europe ou un évènement du Joli Mois de l'Europe. *Bilan : 140 évènements organisés par 60 structures ; Impact sur les réseaux sociaux de 219 000 personnes ; 104 retombées Presse.*
- Le salon de l'agriculture à Paris : Diffusion d'une vidéo relative à l'installation d'un jeune agriculteur sur le stand de la Région ; affichage de l'Europe sur le stand d'un exposant bénéficiaire de fonds européens.
- Un communiqué de presse après chaque consultation écrite pour mettre l'accent sur des projets financés par l'Europe sur l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine. *Bilan : les médias sont toujours intéressés par des projets concrets et chiffrés et des retombées presse sont constatées.*

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le territoire limousin a ciblé ses interventions en veillant à articuler besoins locaux et intérêts européens afin d'aider les territoires de projets (Pays, PNR, Agglomérations) en leur permettant de se saisir de thématiques comme l'efficacité énergétique, le développement numérique, le soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, le développement culturel, ...).

Les **Investissements Territoriaux Intégrés** ont permis de prendre en compte la dimension transversale et intégrée des politiques territoriales, plus difficile à appréhender de manière sectorielle :

- 4 ITI urbains mobilisent 16 M€ de FEDER sur les axes 2, 3, 5 et 6 du PO ainsi que 3,7 millions € de FEADER (Mesure 7 Services de base et rénovation des villages).
- 12 ITI non urbains mobilisent 15,9 M€ de FEDER sur les mêmes axes susmentionnés ainsi que 11,76 M€ de FEADER, pour le développement des zones rurales.

Suite à la signature des contrats de cohésion territoriale en 2015, la programmation des projets fléchés ITI s'élèvent pour l'année 2016 à **5,3M€ de FEDER** pour un coût total de près de 18 M€. Les projets en zones urbaines et rurales portent principalement sur les axes 3 et 6 du PO : soutien à la création de tiers lieux (création et animation d'un Fab'lab par le Pays Sud Creusois) ; aménagement urbain et structuration d'équipements culturels et sportifs (espaces multisport par la Commune de Brive ; pistes cyclable par l'agglomération de Limoges).

De nouveaux projets fléchés ITI urbains sont en cours de préparation pour une programmation en fin d'année 2017 et 2018. A titre d'exemple : la restructuration du centre commercial de la Bastide (600 000 € de FEDER) porté par la Société d'équipement du Limousin ; la construction d'un espace socio culturel à vocation multifonctionnelle (800 000 € de FEDER) porté par la Commune de Panazol ou encore le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (280 000 €. de FEDER).

La **nouvelle politique contractuelle territoriale**, définie à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, modifiera substantiellement le cadre juridique dans lequel intervient le FEDER Axe 6 (pas de clause de revoyure des contrats de territoire 2015-2017 en fin d'année 2017). Elle sera construite autour de 3 finalités majeures : renforcer

l'attractivité des territoires par le développement entrepreneurial ; corriger les déséquilibres territoriaux par les politiques sectorielles conduites et se donner une visibilité financière et organisationnelle pluriannuelle.

Cette nouvelle politique visera à accompagner la diversité des territoires (rural/ urbain, fragile/pas fragile). Cette démarche prend en compte les dynamiques locales, en particulier, au travers des bassins d'emploi. Elle sera ainsi fondée sur des "entités territoriales de projets". Les contrats d'attractivité, négociés avec les territoires retenus, permettront d'établir une programmation d'actions sur une période de 3 ans. Leur exécution mobilisera les politiques sectorielles mais aussi d'autres partenaires financiers (Europe, Etat, ...).

Par ailleurs, le PO porte une attention particulière aux **phénomènes d'exclusion et risques de déséquilibre entre territoires**. Certaines actions répondent spécifiquement à ces problématiques : l'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, la place de l'économie du bien vieillir dans la stratégie de spécialisation intelligente, la réhabilitation thermique des bâtiments, ou encore l'enjeu global de l'accès au très haut débit pour tous.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le PO n'envisage ce point que dans le cadre du FSE. Il rappelle que :

- les ONG ou partenaires sociaux ne mettent pas en œuvre d'actions de formation au sens du PO et selon ses priorités et critères de sélection.
- les partenaires sociaux sont partie intégrante du document-cadre d'orientation du système de formation en Limousin (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - CPRDFP).

Conformément à l'article 6 du règlement FSE, l'autorité de gestion a veillé à ce qu'un volume approprié de ressources FSE soit affecté aux activités de renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales.

Le seul levier de financement que le PO permet d'actionner se situe au niveau de l'assistance technique (axe 8). Les initiatives relatives au programme (animation/communication) des ONG/partenaires sociaux peuvent être financièrement soutenues au titre de cet axe à hauteur de 10 000 € maximum.

Au 31 décembre 2016, aucune opération n'a été programmée dans ce cadre.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Le soutien au développement du territoire Limousin est également assuré par les programmes opérationnels Massif Central (POMAC) et Loire.

Ces programmes sont importants pour les acteurs de la région : + de 20M€ de FEDER ont été mobilisés par les limousins sur la période 2007-2013 avec des projets tels que la Cité de la Tapisserie à Aubusson, le Centre bois PE à Egletons, l'espace CITE du musée de la Résistance à Limoges ou l'animation de la Vallée des peintres (Loire). Sur la période 2015-2020, ils offrent la possibilité de financer des projets dans de nombreux domaines :

Le **POMAC** est doté d'une enveloppe de 40M€ de FEDER répartie sur les 3 axes suivants :

- Axe 1 : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles (biodiversité, services environnementaux et tourisme de pleine nature) = 21M€ permettant l'accompagnement d'actionnelles que : la conservation et le développement de la biodiversité des forêts anciennes (animation, travaux ...), l'intervention dans les Milieux ouverts herbacés pour l'amélioration des connaissances, l'animation, la gestion, expérimentations, la restauration des tourbières ou encore l'amélioration des connaissances sur les services environnementaux et expérimentation sur site.

- Axe 2 : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois construction : 9M€ permettant l'accompagnement d'actions telles que : la caractérisation des bois, la qualification des produits ou encore le positionnement des produits bois sur les marchés.

- Axe 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires : 8,4M€ permettant l'accompagnement d'actions telles que les stratégies d'accueil et d'intégration de nouvelles populations ou encore des actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité.

Le **PO Loire** est dotée d'une enveloppe de 33 M€ de FEDER répartie sur les 3 axes suivants :

- Axe 1 : S'attaquer au risque inondation : 9 M€

- Axe 2 : développer l'offre touristique et culturelle (7M€) permettant d'accompagner des actions telles que : le renforcement de la connaissance et la mutualisation des données relatives aux fonctionnalités des écosystèmes sur le bassin de la Loire, l'animation de réseaux d'acteurs ou encore la restauration des continuités écologiques et sédimentaires

- Axe 3 : Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien : 16M€

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1303/2013, à l'article 27, paragraphe 3, "Contenu des programmes", à l'article 96, paragraphe 3, point e), "Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", à l'article 111, paragraphe 3, et à l'article 111, paragraphe 4, point d), "Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"" et à l'annexe 1, section 7.3, "Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Non concerné.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Dans le PO FEDER/FSE Limousin l'innovation sociale est prise en compte dans le programme de manière transversale. Elle doit conduire à identifier et mettre en œuvre des solutions innovantes aux besoins exprimés par les acteurs du territoire régional. Dans ce sens, la stratégie régionale d'innovation met en avant l'innovation sous toutes ses formes, faisant ainsi une place de choix aux innovations sociales.

Dans le cadre de l'axe 1 (Economie innovante), les enjeux de l'objectif spécifique 1.2 « Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises » sont pris en compte via le soutien d'actions telles que l'appui à l'écosystème régional de l'innovation, de la valorisation et du transfert de connaissances et de technologies (promotion de l'innovation sur le territoire) ou l'ingénierie et le financement de projets dans les entreprises (soutien aux entreprises dans leur processus d'innovation). La plupart des projets présentent des innovations technologiques voire parfois organisationnelles sur lesquelles l'innovation sociale. Ainsi les projets portés par l'incubateur hébergé au sein de l'agence de valorisation de la recherche universitaire du Limousin – AVRUL (MMR, HIPPOLIM, OLHEco) sont des exemples de projets présentant des innovations technologiques sur lesquelles l'innovation sociale peut être valorisée.

Dans le cadre de l'axe 4 (Compétence et savoir-faire), la recherche d'innovation est encouragée pour que les besoins sociaux des bénéficiaires des actions FSE de formation soient pris en compte. Les formations et l'aide à l'emploi doivent s'adapter à leurs attentes en termes de compétences mais également d'égalité des chances à l'accès aux formations et à l'emploi. Dans le cadre du marché de service « Offres de formations qualifiantes » dont le bénéficiaire est la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Association pour la Formation Professionnelle de l'Industrie Limousin (AFPI Limousin) a proposé une formation particulière des « métiers de la Céramique ». Ce projet a permis la création d'un bijou en acier et émail. Il a ainsi permis à des stagiaires d'acquérir un diplôme « métiers de la céramique » et compte-tenu des innovations technologiques et industrielles liées à leur création une plus-value de leur connaissance. L'opération a mis en valeur les échanges demandeurs d'emploi, industrie de l'innovation technologique et de l'industrie fonte.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non concerné.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens_PO LIM	Résumé à l'intention des citoyens	30 juin 2017	ResCitoy2017_PO LIM	Ares(2017)54434 13	Résumé à l'intention des citoyens_PO LIM	8 nov. 2017	nguefore

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: CO17 >= CO18 /4.10iii-ESF.T.W2015. Échec des valeurs: 0,00 - 1,00